

# Verbatim de la 14<sup>ème</sup> réunion publique Débat public Arc de Dierrey

*CPDP : Commission Particulière du Débat Public*

## **I. Présentation du débat public Arc de Dierrey**

### **Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Bonsoir, je m'appelle Patrick Legrand et je suis le Président de la Commission Particulière du Débat Public. Je vous expliquerai, évidemment, ce qu'est le débat public, tout à l'heure. Auparavant, je voudrais passer le micro à Monsieur le Maire, qui va nous accueillir pour cet exercice de démocratie un peu particulier sur un futur projet.

### **Guy MICHAUX, Maire de Lizy-sur-Ourcq**

Bonsoir, bienvenue à tous pour cette réunion de débat public organisée par la CPDP concernant l'Arc de Dierrey. J'espère que Monsieur Patrick Legrand qui est son Président et différents membres de la Commission vont pouvoir répondre à tous vos questionnements sur le passage de cette canalisation sur notre territoire, et que vous aurez ainsi une réponse à toutes vos questions. Bonne soirée. J'espère que le débat sera profitable.

### **Patrick LEGRAND, CPDP**

Merci Monsieur le Maire. Il n'y a pas que nous qui répondrons aux questions, puisqu'il y a un certain nombre de représentants du promoteur du projet. Vous avez raison de parler de projet, puisque rien n'est encore défini, rien n'est décidé sur ce projet. Je pense que ces messieurs de GRTgaz vous l'expliqueront. Au fond, la première chose que je peux vous dire est que la spécificité du débat public est un petit peu à l'opposé de ce que nous avons plutôt l'habitude de pratiquer et qui s'appelle l'enquête publique. Le débat public, lui, intervient quand aucune décision technique précise n'est encore prise, c'est-à-dire, au fond, que l'on peut encore agir sur les contraintes et sur les différents aspects du projet, en l'occurrence, et comme bien souvent d'ailleurs, le projet n'est même pas décidé. Si vous vous renseignez sur le budget de l'année prochaine de GRTgaz, ce projet n'est pas inscrit dans le budget d'investissement de GRTgaz. Autrement dit, nous avons fait le nécessaire, enfin, l'Etat fait le nécessaire, les législateurs ont fait le nécessaire pour que vous puissiez être consultés largement avant que la décision soit prise et pour que s'établissent, par rapport à ce projet, des formes de coopération entre les promoteurs du projet GRTgaz et les habitants qui pourraient être traversés par ce futur gazoduc, des formes de coopération un peu nouvelles et qui agissent non pas tout à la fin quand le projet est totalement déterminé et ficelé, mais bien avant, quand il est encore dans les laves.

Qu'est-ce qu'un débat public ? C'est une nouveauté dans l'appareil de concertation français. Cela intervient, bien évidemment, comme je vous le disais, très en amont de la détermination précise des projets, cela n'intervient que sur des projets qui sont des projets d'intérêt national et qui ont des conséquences de nature environnementale, sociale ou économique relativement importantes. Il est

vrai que, dans ces cas-là, toute une série de projets échapperont au débat public, quand bien même, d'ailleurs, les méthodes pourraient être utilisées pour la concertation préalable à leur définition.

La deuxième caractéristique du débat public, qui, au fond, dépend dans sa forme actuelle d'une loi qui ne date que de 2002, ce qui est relativement récent, est que nous avons le droit de parler de tout. Puisque nous sommes suffisamment en amont, nous pouvons nous poser la question de ce à quoi cela va servir. A quoi cela va-t-il servir ? Quels intérêts cela peut-il servir ? C'est ce que dit la loi : les questions d'opportunité peuvent être aussi définies. Vous verrez qu'un certain nombre de questions peuvent être posées, parce qu'un projet de cette nature (1,20 mètre de diamètre, 300 kilomètres de l'Oise jusqu'à la Haute-Marne, destiné à transporter des quantités de gaz très importantes), c'est bien évidemment un tuyau, au fond, un tube, mais c'est aussi du gaz qui passe à l'intérieur, donc des morceaux d'énergie, des morceaux d'économie, voire des morceaux de politique. Si je me souviens bien, de temps en temps, les éternuements de Monsieur Poutine peuvent avoir des conséquences sur nos gazinières. Donc, il y a des enjeux d'opportunité, des enjeux de géostratégie et des enjeux très importants en termes d'énergie et de combinaison d'énergies, puisque nous sommes en train d'en discuter à Copenhague.

Un débat public intervient suffisamment en amont pour que les choses qui sont dites puissent être recensées, analysées par le maître d'ouvrage. Le travail de la CPDP, dont nous sommes trois représentants ici : Michel Genesco, Michel Giacobino et moi-même, notre travail est aussi quelque chose qui nous différencie de l'enquête publique. Ce n'est pas tellement d'avoir un avis technique, c'est de dire : à la fin, de tous les avis que j'ai entendus, ceux-là sont bons et ceux-là sont moins bons, et puis je vous propose de trancher d'un côté ou de l'autre de telle façon. C'est d'entendre tous les avis, de les porter, sans même les évaluer ou leur donner une validité supérieure à celle qu'ils ont parce qu'ils ont été émis par vous. Donc, nous ne sommes pas les commissaires enquêteurs et nous ne vous dirons pas, à la fin, ceci est bien, voilà comment il faudrait faire les choses, etc. Nous sommes là essentiellement pour porter vos avis, et c'est pour cela qu'il vaut mieux que les avis soient évoqués et annoncés. Mais, une fois que nous les avons portés, il se passe quelque chose de nouveau et de relativement important. Je sais très bien que, de temps en temps, une des critiques que l'on fait à la concertation c'est : « cause toujours, tu m'intéresses, on a beaucoup concerté et il ne s'est rien passé par derrière ». Eh bien, ici, en l'occurrence, il se passe toujours quelque chose ! D'abord, parce que ces messieurs de GRTgaz sont, de par la loi, contraints de dire à la fin, un, s'ils vont oui ou non faire le projet, deux, s'ils ont décidé de le faire, comment ils mettront en œuvre ce qu'ils ont entendu comme propositions pendant le projet. Ou bien, s'ils ne pouvaient pas mettre en œuvre quelques propositions, pourquoi ils les refusent. Ce texte, qui est un engagement du plus haut niveau de la Direction générale des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, devient une forme de contrat social sur lequel ils s'engagent pour la réalisation ultérieure. Contrat social, cela veut dire qu'au fond c'est public et c'est quelque chose qui peut, éventuellement, de temps en temps, leur être opposé s'ils ne font pas les choses dans les règles ou de la façon dont ils l'ont annoncée. Cela n'est pas rien, et à la CNDP cela nous intéresse parce que, au fond, c'est à vous que reviendra le contrôle de l'application. Le fait même que cet acte soit public et que ce soit à vous, qui avez évoqué les avis, de contrôler son application, fait que nous n'avons pas, nous, à la Commission nationale du débat public – et pour ceux qui seraient antibureaucratiques, par exemple, c'est une bonne nouvelle – l'intention de devenir une bureaucratie énorme pour contrôler les accords ou les engagements pris pendant les débats publics. Nous sommes huit ou neuf à la Commission nationale du débat public, vingt-et-un en tout avec les membres non permanents, nous n'avons pas l'intention de grossir ni de gonfler et de devenir une superstructure trop lourde. C'est une bonne nouvelle. Pas un fonctionnaire de plus, donc.

Ce soir, après cette introduction que je vais maintenant boucler, je vais vous dire pour la conclure plusieurs choses. D'une part, il est évident qu'un gazoduc de cette nature représente des intérêts

nationaux. Il est évident que cela a des conséquences environnementales, des conséquences économiques et des conséquences sociales, parce que c'est de l'énergie, etc. Pourquoi la Commission nationale a-t-elle aussi décidé de mettre ce projet de gazoduc en débat public ? C'est aussi pour trois raisons complémentaires. Avec un autre gazoduc dans le sud de la France, ce sont les deux premiers gazoducs qui sont soumis à un débat public.

- La première est parce que des tuyaux comme cela, compte tenu des enjeux économiques, des enjeux géopolitiques et des enjeux stratégiques, n'intéressent pas seulement les propriétaires ou les utilisateurs des fonds dans lesquels ils risquent de s'installer. Autrement dit, cela n'intéresse pas seulement les agriculteurs. Cela les intéresse, à juste titre, mais cela intéresse aussi le citoyen et la citoyenne *lambda*, etc.
- Le deuxième objectif était de faire naître aussi des questions de géostratégie au débat public. Au fond, on a tout à fait le droit de penser que du gaz, c'est une énergie fossile, que cela ne durera pas toujours, que pour l'instant certains pays en disposent et s'en servent comme arme, etc. C'est donc une espèce de géostratégie générale, à la fois politique, mais aussi environnementale.
- Troisième élément, tout aussi important, le tuyau s'insère dans un sol qui, nous le savons maintenant et cela devient de plus en plus connu, n'est pas un compartiment stérile, sans vie, etc. – d'aucuns l'ont cru pendant très longtemps – qui n'aurait que des caractéristiques géophysiques. Mais c'est aussi un compartiment à la fois agronomique, écologique et en termes de biodiversité, de plus en plus important, qu'il s'agisse d'agriculture, mais aussi de climat ou même de biodiversité. Or, d'un côté, le gazoduc, parce qu'il était enfermé dans le sol, était un petit peu systématiquement dans l'anonymat. D'ailleurs, certains le pensent encore comme cela, c'est-à-dire qu'une fois que l'on a refait le trou et que l'on a refermé, « terminus ». Et puis, le sol lui-même, c'est-à-dire l'endroit dans lequel l'on pose ce type de tuyaux, était un peu impensé, donc manquait de réflexion. Et c'est aussi pour cela que la Commission nationale a décidé de vous proposer de débattre d'un gazoduc.

Une fois que j'ai dit cela, je ne vais pas tarder à passer la parole à ces messieurs qui devraient être trois, mais qui ne sont que deux pour l'instant. Ces messieurs sont de GRTgaz, l'entreprise qui promeut ce projet, qui n'a pas encore décidé de le réaliser, ils vous le diront. Ces messieurs sont là pour vous présenter l'état actuel de conception du projet, puisque c'est un projet qui n'est pas défini. Vous avez tous vu les cartes, ce n'est qu'un fuseau, il n'y a pas de tracé. Ils ne peuvent pas encore vous dire : « cela va passer là, chez toi et pas chez moi, etc., plutôt chez le voisin », parce que c'est le moment, au fond, de poser toutes les contraintes et toutes les hypothèses qui permettront de mieux définir et de définir ensemble un tracé.

Un débat public, toutes les questions sont autorisées, même les questions que l'on a tendance, soi-même à penser idiotes, mais en général elles ne sont pas si idiotes que cela, elles sont bien plus méchantes que mauvaises. Le deuxième point est qu'il y a un certain nombre de règles. Il y a des règles qui s'imposent à nous, c'est que nous sommes neutres, nous n'avons pas d'avis à avoir sur le sujet et nous sommes totalement transparents. Ne pas avoir d'avis sur le sujet, c'est un exercice, voire même une ascèse assez importante pour le dire. Donc, nous sommes neutres et, au fond, nous ne sommes que les porteurs de vos avis. Pour vous, les uns et les autres, les autres règles ce sont des règles assez « marrantes » d'ailleurs. Par exemple, être sincère dans la discussion, ne pas essayer de biaiser, etc. C'est très difficile d'ailleurs de biaiser lorsque l'on est en public, parce que l'on se contrôle tous mutuellement. Le débat public, c'est le débat avec le public, mais c'est aussi en public, donc il y a une troisième personne, c'est important. C'est d'être relativement transparent, d'argumenter plus que d'être véhément. Il y a des débats publics, comme celui sur les

nanotechnologies actuellement où, de temps en temps, la véhémence l'emporte sur les arguments, malheureusement. Une fois que c'est véhément, ce sont des avis qui ne sont pas fondés, qui peuvent difficilement être repris. Cela dit, nous, nous avons des règles de neutralité absolument déterminantes qui nous contraignent. C'est la loi d'ailleurs, c'est écrit. Les règles que je vous propose, c'est vous qui les pratiquez, vous pouvez en faire à peu près ce que vous voulez, si ce n'est que nous sommes là de temps en temps pour, éventuellement, vous rappeler à l'ordre.

Tout ce que nous disons est « verbatimé » dans un mot qui est un peu neuf, c'est-à-dire qu'au fond tout ce que je dis, même si je dis des bêtises ou je bafouille, ou je souffle dans le gendarme, Monsieur là-bas le retiendra, vous le retrouverez sur notre site Internet. Tout ce que vous direz sera aussi verbatimé de la même façon. Ce n'est pas tellement pour suivre, au fond, ce que dirait untel ou untel, c'est aussi parce que, une fois que nous avons à faire le compte rendu, nous avons besoin de retourner au détail de ce qui s'est dit pour éviter de trahir, parce que les comptes rendus synthétisent et trahissent un peu. Vous avez quelques caméras qui sont des experts du ciblage d'individus et d'orateurs ou d'oratrices qui, eux, font le verbatim en images. Monsieur le Maire, vous recevrez, à la fin, un petit document que nous pourrions éventuellement mettre dans les centres de doc. ou auprès des écoles, etc., pour voir comment se passe une réunion publique à vocation de réflexion sur une gestion politique et technique de grands enjeux.

Voilà, je crois que je vous ai à peu près tout dit. Mon ami Michel Giacobino animera ensuite la séance, tandis que je vous écouterai et prendrai des notes, puisqu'il faut que je réfléchisse aussi, de temps en temps. Monsieur Hugon, je vous passe la parole.

## **II. Présentation du projet**

### **Pierre-François HUGON, Directeur de Projet GRTgaz**

Bonsoir à tous. Je suis Pierre-François Hugon, Directeur de projet. Je suis accompagné de Thierry Gobe, Chef de projet à GRTgaz. Patrick Pelle, le Directeur de la région vient d'arriver avec un peu de retard, mais il va nous faire une rentrée en star américaine. Nous allons rapidement vous faire une présentation du projet, avec une présentation de GRTgaz que Patrick Pelle va pouvoir effectuer. Derrière, je reviendrai sur les raisons de ce projet et pourquoi nous développons le réseau avec de tels projets dans le Nord de la France. Thierry Gobe vous présentera ensuite l'ouvrage, les impacts. Je reviendrai sur l'implantation du projet sur le territoire et sur quelques éléments de calendrier. Je passe la parole à Patrick Pelle qui vient d'arriver, pour vous présenter GRTgaz.

### **1. Présentation générale**

#### **Patrick PELLE, Directeur régional de GRTgaz**

Excusez-moi pour mon retard, je suis vraiment désolé, mais j'ai été un peu pris par les embouteillages parisiens d'aujourd'hui qui sont un peu hors norme. L'essentiel, visiblement, est que j'arrive au moment de prendre la parole. Je m'appelle Patrick Pelle, je suis le Directeur de la région de GRTgaz qui couvre un territoire allant de l'Oise, l'Ile-de-France, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie et l'Eure-et-Loir. Je suis le représentant – je dirais – territorial de GRTgaz. GRTgaz est un transporteur de gaz naturel qui a une existence d'à peu près cinq années, puisque GRTgaz est né en 2005, mais a une expérience très longue dans le transport du gaz puisque nous

sommes tous issus de Gaz de France qui pratiquait cette activité-là depuis de nombreuses années, et en particulier depuis l'époque du gaz de Lacq.

Que vous dire, rapidement ? GRTgaz est une entreprise qui continue à fonctionner, même dans le cadre de GDF Suez actuellement, qui est une entreprise privée. GRTgaz continue à fonctionner dans l'esprit du service public, puisque nous sommes soumis au décret des obligations de service public qui nous oblige à un certain nombre de contraintes. Nous sommes par ailleurs soumis au contrôle de la Commission de régulation de l'énergie. Nous sommes donc une entreprise régulée, ce qui veut dire que nous avons une activité dont le budget doit être compatible avec le tarif d'acheminement. « Tarif d'acheminement », cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous sommes en propriété d'un réseau de transport, de gazoducs, et que nous mettons ce réseau de gazoducs à disposition des clients qui ont envie de l'utiliser, mais, en revanche, nous devons leur céder cet accès au gazoduc à un tarif qui est public (accessible sur Internet) et complètement défini par la Commission de régulation de l'énergie. Donc, nous sommes vraiment dans une activité de service public. Nous avons comme objectif, évidemment, d'assurer la continuité de l'alimentation de l'énergie et du gaz naturel, en particulier sur l'ensemble du territoire. Cela fait partie de nos obligations de service public que, à tout moment, 24 heures sur 24, tout au long de l'année, le gaz naturel arrive aux lieux de consommation que sont les villes, et bien sûr aussi les grands clients consommateurs d'énergie que sont les usines. Nous gérons environ 32 000 kilomètres de canalisation, dont vous voyez les canalisations principales sur le territoire français. Nous exploitons l'ensemble du territoire français, excepté le Sud-Ouest dont le transport du gaz est géré par une filiale de Total. Avec 32 000 kilomètres de canalisation, GRTgaz est le plus grand transporteur par gazoduc en Europe. Par ailleurs, avec la façon dont GRTgaz s'est organisé depuis 2005, en offrant des services d'acheminement toujours plus proches de la demande des clients, nous avons acquis une réputation d'opérateur en Europe qui facilite la concurrence des différents vendeurs de gaz sur le territoire français. Notre objectif, en offrant des capacités de transport abondantes en France, est de faire en sorte que les vendeurs de gaz puissent se présenter sur le marché et offrir un prix de gros. Ce n'est pas un prix de détail puisque, nous, sur le réseau de transport, nous ne pouvons permettre que l'élaboration d'un prix de gros. Nous espérons que le prix de gros sera le plus faible par rapport à ce qui existe ailleurs en Europe. Par là même, nous espérons pouvoir déconnecter, à terme, le prix du gaz de celui du pétrole. Vous savez qu'à terme le prix du pétrole va certainement continuer à monter, et – pour faire simple, et nous y reviendrons peut-être sur des questions, ultérieurement – il y a beaucoup moins de réserves de pétrole que de gaz naturel. Donc, quelque part, nous avons intérêt à déconnecter le prix du gaz naturel de celui du pétrole, pour le plus grand bienfait des consommateurs de gaz. Donc, c'est bien notre objectif.

En revanche, sur le rôle territorial, la mission traditionnelle de GRTgaz, notre mission d'entretien et d'exploitation du réseau existant est, bien sûr, de développer le réseau nécessaire pour le développement du gaz naturel. Mais dans notre mission de région, nous avons surtout une mission de sécurité pour l'ensemble des riverains et de tous ceux qui sont concernés par notre activité, une sécurité d'alimentation, et bien sûr une sécurité industrielle pour tous ceux qui sont à proximité de nos canalisations. C'est pour cela que nous avons une organisation territoriale assez dense. Nous avons, sur le territoire, un certain nombre d'équipes opérationnelles – certains d'ailleurs sont présents ici dans la salle et vous pourrez leur poser des questions – dont la mission est d'entretenir les installations, de les réviser, de faire en sorte qu'elles fonctionnent bien, de les surveiller aussi, puisque nos gazoducs traversent la campagne et vous le savez, vous les repérez souvent à ces bornes de couleur jaune et à ces balises qui ressemblent à des nichoirs à oiseaux qui parcourent la campagne. Cela veut dire qu'il y a un gazoduc à proximité. Ce que nous craignons le plus, c'est qu'il y ait des travaux qui ne nous aient pas été déclarés suffisamment tôt pour empêcher qu'il y ait un problème et que, justement, l'on ne s'aperçoive pas qu'il y a un gazoduc lorsque l'on creuse à proximité. Nous avons donc une surveillance complète du réseau, très régulièrement. Bien sûr,

nous nous déplaçons gratuitement lorsque l'on a besoin de savoir où se trouve exactement le gazoduc.

Nous veillons à ce que nos gazoducs soient en bon état. Pour ce faire, nous envoyons très régulièrement des sortes de robots instrumentés qui mesurent l'épaisseur de l'acier, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de problèmes de corrosion ou de dommages liés justement à des travaux qui auraient été un peu trop près du gazoduc. C'est un petit peu le rôle de nos bases d'exploitation qui sont situées à proximité. Ici, la base la plus proche se situe à Coulommiers, mais nous avons d'autres bases qui ne sont pas très loin non plus, comme Lamorlaye, ou Croissy-Beaubourg qui commence à faire un peu plus loin. Le secteur le plus proche est celui de Coulommiers. Nous sommes organisés pour répondre 24 heures sur 24 à la moindre sollicitation, soit de défaillance d'un organe de détente soit pour intervenir s'il y a un problème quelconque. Par exemple, sur l'effectif de 600 personnes qu'il y a dans la région Val-de-Seine, il y en a tout de même 350 qui prennent l'astreinte, c'est-à-dire qui, à tour de rôle, assurent une permanence 24 heures sur 24. Ils sont joignables à tout moment, et à tout moment sur le territoire il y a 71 personnes qui peuvent être mobilisées sur un simple coup de fil. Donc, nous avons vraiment une culture d'intervention rapide et d'intervention avec des personnes compétentes, parce que ces interventions-là ne sont absolument pas sous-traitées et elles sont vraiment faites par du personnel qualifié de GRTgaz.

Voilà en quelques mots ce que je peux vous dire sur GRTgaz et sur la région. Je pourrai, bien sûr, le développer si vous en êtes intéressés, par des questions ultérieures. Je vais passer la parole à Pierre-François Hugon, qui est le Directeur de projet de ce nouveau gazoduc que nous envisageons, qui s'appelle « Arc de Dierrey ». Bien sûr, il y aura aussi, à ses côtés, Thierry Gobe, qui est le chef de projet chargé de la construction elle-même, si un jour elle est décidée, puisque pour l'instant nous sommes loin d'avoir tous les éléments pour la décision.

## **2. Pourquoi développer les capacités de transport dans le Nord de la France ?**

### **Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Je vais essayer de vous présenter en quelques mots les raisons de ce projet, en quoi il trouve sa justification. Vous pouvez le voir sur cette carte, la zone en bleu représente le périmètre dans lequel s'inscrit le projet Arc de Dierrey. La justification de cet ouvrage se trouve à travers le développement des approvisionnements en gaz. Aujourd'hui, s'opère en France une diversification des approvisionnements assez importante et qui nécessite que l'on renforce nos ouvrages pour pouvoir transporter les quantités de gaz correspondantes.

Aujourd'hui, trois projets peuvent justifier que nous ayons besoin de renforcer nos ouvrages en construisant l'Arc de Dierrey. Tout d'abord, la grosse flèche en bleu qui est le renforcement des arrivées de gaz par voie terrestre à la frontière franco-belge par la station de Taisnières qui est une station de compression située à la frontière, à côté de Valenciennes. Nous constatons aussi, aujourd'hui, deux projets de terminaux méthaniers, qui ont fait d'ailleurs l'objet de débats publics l'année dernière : un projet situé à Dunkerque, porté par EDF, et un projet porté par Gaz de Normandie, situé à Antifer, à côté du Havre. Si au moins un de ces projets se réalise, la quantité de gaz qui va arriver, disons par le Nord de la France au sens large, va augmenter sensiblement et nécessitera que nous renforçons nos ouvrages pour pouvoir transporter les quantités de gaz correspondant. Au final, nous pouvons donc dire que ce projet contribue à la sécurisation d'approvisionnement en gaz naturel de la France. Tout à l'heure, Monsieur Patrick Legrand évoquait les aléas que nous avons parfois avec le gaz russe, et nous l'avons constaté l'hiver dernier, donc cela contribue aussi à sécuriser ce genre de situations où un des pays fournisseurs est

défaillant, pour des raisons techniques ou politiques. Et donc, améliorer la sécurité d'approvisionnement est aujourd'hui quelque chose d'assez réel et concret pour la France. Le fait de construire des ouvrages, dont nous allons vous présenter les caractéristiques après, garantit aussi d'améliorer la continuité d'alimentation des consommateurs de gaz puisque nous renforçons notre réseau et nous sommes plus à même de faire face aussi à des aléas sur le réseau qui est situé sur le territoire national.

En quelques mots, l'ouvrage dont nous allons vous parler, et je vais passer la parole à Thierry Gobe pour développer, est une canalisation de 300 kilomètres de long, qui ira de Cuvilly (station de compression à côté de Compiègne) jusqu'en Haute-Marne, à la station de Voisines (au sud de Chaumont), en passant par la station de Dierrey (au sud de Troyes). Le projet, aujourd'hui, est estimé à 700 millions d'euros. En termes de planning, j'y reviendrai un petit peu plus tard, il faut savoir qu'un ouvrage de cette importance et de cette longueur nécessite environ dix-huit mois de travaux. Aujourd'hui, si la décision est prise et nous pensons qu'elle sera prise courant 2010, nous serions sur un objectif d'une mise en service fin 2013.

Je passe la parole à Thierry Gobe qui va vous présenter plus en détail l'ouvrage.

### **Thierry GOBE, Chef de projet GRTgaz**

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Un gazoduc est constitué de deux types d'installation.

D'une part, la quasi-totalité de l'ouvrage est enterrée. Ce sont des tubes, tout simplement, soudés bout à bout, construits en acier. Dans le cas de l'Arc de Dierrey, la longueur représente effectivement 300 kilomètres. Ces gazoducs sont enterrés avec au minimum un mètre de couverture de terre. L'ouvrage qui nous intéresse a un diamètre de 1,20 mètre, ce qui en fait un des plus gros gazoducs qui sera posé en France. Il est exploité à une pression de 68 bars, c'est-à-dire que la pression maximale qu'il y aura dedans sera de 68 bars, ce qui correspond à la pression classique du réseau de transport en France. Nous avons même des pressions plus élevées sur certains gazoducs.

L'autre type d'installation d'un gazoduc, ce sont des installations aériennes. Nous en avons déjà évoqué trois qui sont les stations de compression. Les stations de compression, pourquoi ? Parce qu'il faut maintenir la pression à un niveau suffisamment élevé pour que les quantités de gaz importantes puissent transiter. Ces stations de compression, il y en a une à Cuvilly qui est un des nœuds principaux du réseau de transport aujourd'hui, qui reçoit notamment le gaz de Norvège et rejoint la station de Voisines, également un des nœuds importants du réseau de transport qui, elle, reçoit plutôt du gaz russe. Entre les deux, nous passons par la station de Dierrey-Saint-Julien qui, potentiellement, pourrait devenir également un nœud important.

L'autre type d'installation qui ponctue, environ tous les vingt kilomètres, un gazoduc, est ce que nous appelons un poste de sectionnement. C'est ce que vous avez sur la photo. Ce sont tout simplement des vannes enterrées qui permettent d'interrompre le transit du gaz s'il le fallait. Ce que vous voyez, qui est aérien, ce sont tout simplement les tiges de manœuvre du robinet, donc il n'y a pas de gaz dedans, et deux installations des vents qui permettraient le cas échéant, s'il le fallait, de vider la canalisation. Ces postes sont implantés dans des terrains dont nous nous rendons acquéreurs, et c'est le seul cas d'acquisition de terrains, le reste étant dans des propriétés qui restent pleinement propriétés du public.

### 3. Les impacts prévisibles

#### a. Pendant les travaux

Un gazoduc de ce type, évidemment, cela représente un certain nombre d'impacts. L'impact principal est lié à la construction même de l'ouvrage. Le premier visible est, je dirais, la piste de travail nécessaire pour construire le gazoduc. Cette piste, dans le cas qui nous intéresse, fait environ une trentaine de mètres de large. Je dis « environ » parce que cela peut varier en fonction des conditions de terrain et en fonction de la profondeur d'enfouissement du tube. Globalement, à quoi servent les trente mètres ? Dans la partie centrale, nous allons disposer les tubes et les souder. Lorsque les tubes sont soudés, nous creusons une tranchée qui, ici, aura une profondeur d'environ 2,50 mètres, et une ouverture qui va dépendre de la nature des terrains, mais qui peut avoir, elle aussi, une largeur d'environ 2,50 mètres. Sur le côté, un premier tas recevra la terre végétale qui sera soigneusement décapée de manière à ne pas la mélanger avec le tout-venant, et le reste du remblai disposé à côté. Cela permettra, une fois que la canalisation sera posée, de remettre d'abord les déblais classiques, et de remettre la terre végétale par-dessus pour que les cultures puissent reprendre.

De l'autre côté de la zone de construction du tube se trouve ce que l'on appelle la piste de roulement. Elle sera parcourue, au moment de la descente du gazoduc dans la tranchée, par ce que l'on appelle des *side-booms* (engins sur chenilles dotés de flèche latérale) qui, à raison de cinq l'un derrière l'autre, vont descendre le tube en flexion. Nous descendons des tronçons de l'ordre de quelques centaines de mètres. Enfin, nous aménageons, toujours sur le côté, un petit passage pour la circulation. Nous pouvons mettre, si nécessaire, en bordure de piste, des clôtures, de chaque côté bien sûr, qui éviteront au bétail, le cas échéant, de venir se blesser sur les zones de travaux.

Outre ces impacts visibles, je dirais, d'autres impacts bien sûr pendant les travaux. Le bruit, c'est normal, il y a des engins sur chenilles, cela fait le bruit d'une pelle mécanique. Il y a la pelle mécanique, il y a le *side-boom*, cela fait du bruit, ce sont des moteurs. Des impacts sur l'agriculture, puisque la bande de trente mètres, évidemment, pendant la période des travaux, ne pourra pas être cultivée. Eventuellement, de petites parcelles ne seront pas cultivables non plus. Tout cela fait l'objet d'une indemnisation de l'agriculteur, déterminée sur la base de barèmes définis par les Chambres d'agriculture.

Enfin, il y a des impacts, effectivement, sur les milieux naturels, notamment sur la faune. Le bruit provoque la fuite de certains animaux. Et puis, nous pouvons avoir la chute de petits mammifères (batraciens ou autres) dans la tranchée. Pour cela, nous nous faisons assister d'un écologue de chantier qui peut définir des mesures de protection pour limiter les impacts sur le milieu naturel.

Pendant les travaux, il y a aussi des retombées un peu plus positives. Il n'y a pas que des retombées négatives, heureusement.

Des retombées économiques. Elles sont de deux natures. Premièrement, évidemment, la pose de la canalisation. Vous avez vu le type d'engins, nous ne trouvons pas des poseurs de pipelines de cette taille à tous les coins de rue. En gros, il y en a une dizaine en Europe, pas plus. C'est donc un marché relativement captif. Néanmoins, nos contrats de pose stipulent que les entreprises doivent faire appel, pour certaines activités non spécifiques, à des entreprises locales et à de la main-d'œuvre locale. Je vais prendre quelques exemples. L'exemple qui vient le plus vite à l'esprit, c'est tout ce qui concerne les réseaux de drainage, puisque nous allons interrompre les réseaux de drainage pendant les travaux. Ces réseaux seront reconstruits. La reconstruction est confiée systématiquement à des draineurs locaux. Autres exemples : cela peut être les aménagements

paysagers ; cela peut être tout ce qui concerne les remises en état, les plantations d'arbres, également l'abattage d'arbres si nous devons passer dans les zones boisées, etc. Tout cela est confié à des entreprises locales. On demande à faire appel à de la main-d'œuvre locale, donc cela se fait au travers de protocoles passés avec les pôles emploi notamment et avec les entreprises d'intérim locales.

Enfin, un chantier de ce type-là, ce sont 250 à 300 personnes, au plus fort de la période de travaux, qui vont manger, dormir, donc qui vont contribuer à l'économie locale.

*b. Après la mise en service*

Lorsque la canalisation est mise en service, on affecte au gazoduc une bande de servitude. Cette bande de servitude a une utilité : permettre à l'exploitant, en cas de problème sur le gazoduc, d'intervenir en cas de nécessité. Pour qu'il puisse intervenir, cela suppose évidemment qu'il ait libre accès au-dessus de la canalisation, et cela veut donc dire qu'il ne doit pas y avoir d'habitations, de logements en dur et qu'il ne doit pas non plus y avoir d'arbres qui gêneraient sa progression. La bande de servitude permet tout, une fois qu'elle est récupérée, sauf la plantation d'arbres de plus de 2,70 mètres et sauf la construction de bâtiments. Cette bande, dans le cas d'un gazoduc comme celui-ci, est de 20 mètres de large. Elle donne lieu à une indemnité qui est versée au propriétaire en une fois, au moment de la construction, basée sur la valeur vénale du terrain.

Outre cet impact d'urbanisation, l'interdiction de construire dans la bande de servitude, sur l'urbanisation il a un autre impact. La réglementation nous interdit de poser des gazoducs à proximité d'établissements recevant du public. Nous devons nous en éloigner, autant que faire se peut. La contrepartie de cette imposition qui nous est faite est une circulaire adressée au Préfet, qui invite les maires à ne pas délivrer de permis de construire pour des établissements recevant du public qui se trouveraient trop proches du gazoduc. Pour autant, la réglementation tolère que, moyennant la mise en place de certaines mesures de protection du gazoduc, les établissements recevant du public puissent être construits jusque sur les bords de la bande de servitude, c'est-à-dire jusqu'à 10 mètres du gazoduc.

Sur l'agriculture, dès que les travaux sont terminés, l'agriculture peut reprendre. Effectivement, les premières années, les rendements sont un peu moins bons. Cela est pris en compte dans les indemnités versées aux exploitants agricoles. L'impact le plus significatif est évidemment pour les cultures pérennes pour lesquelles cela prend le plus de temps, et pour la sylviculture puisque, là, nous demandons qu'il n'y ait pas d'arbres qui soient replantés sur les 20 mètres.

Sur les autres usages, peu d'impacts pour ce qui concerne le transport. Cela est vraiment limité à la période de travaux où nous pouvons avoir des déviations de routes, des déviations de chemins de randonnée.

Sur les milieux naturels, les impacts sont plutôt faibles. Globalement, nous avons même des études qui démontrent que, dans certains cas, cela est positif. Néanmoins, dans les forêts notamment, nous allons créer autour du gazoduc, du fait de la non-possibilité de replanter des arbres, des allées forestières qui peuvent changer l'aspect paysager des forêts.

Sur les paysages, outre ces allées que je viens d'évoquer, ce qui se voit le plus, une fois que le gazoduc est posé, ce sont ces bornes et balises que vous voyez en photo, que vous avez sans doute déjà vues sur les bords de routes et qui permettent – comme le disait Patrick Pelle tout à l'heure – de repérer la canalisation.

Je rends la parole à Pierre-François Hugon.

#### **4. Implantation du projet dans le territoire**

##### **Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Vous avez sur l'écran la totalité du fuseau sur toute sa longueur. Les caractéristiques essentielles du territoire environnant par rapport à ce fuseau, tout d'abord ce que l'on peut dire c'est que l'on a deux points, disons, assez structurants. D'une part, la présence de la région parisienne au sud-ouest du fuseau, dans sa première partie. D'autre part, la présence des vignobles champenois, sur la région Champagne-Ardenne, notamment dans l'Aube, et nous ne passons pas très loin de la Marne lorsque nous sommes en Seine-et-Marne. Ce sont donc deux caractéristiques assez essentielles.

Un autre point qui est très important : des milieux naturels assez remarquables sur l'ensemble du fuseau, avec la présence de nombreuses forêts et la traversée de nombreux cours d'eau qui sont des zones d'un intérêt particulier et avec des contraintes techniques pour nous, donc des points particuliers importants.

Un enjeu démographique assez différent suivant les zones où l'on se trouve, avec une partie Oise et Seine-et-Marne quasiment périurbaine et une région Champagne-Ardenne qui a une évolution démographique stable, voire négative.

Enfin, en termes d'activité agricole, plutôt des cultures annuelles, avec quelques zones de cultures spécifiques.

De l'ensemble de cette analyse, nous avons déduit quelques règles qu'a évoquées en partie Thierry Gobe et que je vais reprendre. D'une part, nous évitons effectivement les zones les plus urbanisées, en tenant compte aussi des zones promises à l'urbanisation. Donc, dans la mesure du possible, nous essayons de tenir compte des projets de développement des communes et nous ne nous arrêtons pas juste au constat de ce qui existe actuellement. Nous avons le souci de maintenir les potentiels de productions agricoles, le souci de préserver le patrimoine naturel. Nous parlions de zones remarquables juste avant. Enfin, essayer de trouver un tracé, puisque l'objet de l'étude est bien d'obtenir, à la fin, un tracé qui limite les surlongueurs par rapport au trajet direct, puisque moins nous posons de longueurs d'ouvrage, moins nous engendrerons des impacts par rapport à l'environnement.

Si nous zoomons un petit peu sur le détail, nous sommes dans la zone qui va de la vallée de l'Ourcq à la vallée du Grand Morin. Sur ce secteur, justement, les traversées de vallées, puisque nous voyons que lorsque nous partons de Crépy-en-Valois, nous avons la traversée de la vallée de l'Ourcq. Ensuite, nous traversons la Marne, nous longeons le Petit Morin et nous traversons le Grand Morin. Nous pourrions revenir, éventuellement, si vous avez des questions sur les traversées de rivières, mais c'est tout de même une caractéristique assez essentielle de ce secteur-là. Si nous zoomons encore un petit peu plus, cela permet de voir où nous sommes ce soir, donc Lizy-sur-vallée de l'Ourcq, dans le fuseau, un petit peu sur le côté, mais pas complètement au centre du fuseau. Cela permet de situer où nous sommes précisément, dans cette salle, ce soir.

Voilà ce que nous pouvons dire par rapport aux territoires.

## **5. Calendrier prévisionnel**

Concernant le calendrier prévisionnel, juste quelques dates, pour donner quelques jalons et fixer les idées. Aujourd'hui, nous sommes dans la période de débat public. En parallèle, nous continuons nos études, notamment tout ce qui est étude d'impact et étude de sécurité. Là aussi, nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Tout cela doit nous permettre de déterminer un tracé et de constituer un dossier qui nous permet d'envisager un dépôt de la demande d'autorisation ministérielle mi-2010. En déposant le dossier à cette date-là, nous pouvons envisager une enquête publique début 2011, donc une déclaration d'utilité publique fin 2011, et derrière, de programmer les travaux de réalisation, les fameux dix-huit mois de travaux que j'évoquais au départ, sur une période qui s'étalerait du début de l'année 2012 jusqu'à fin 2013 pour avoir une mise en service, effectivement fin 2013 ou tout début 2014 au plus tard.

Voilà présenté, le projet. Je rends la parole à la CPDP.

## **III. Questions / réponses**

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci beaucoup pour cette présentation. La parole est à la salle. Vous avez la possibilité, en faisant appel à des micros, de vous faire entendre plus librement. Vous vous présentez rapidement, pour que l'on puisse noter votre nom dans le compte rendu. Je vous écoute, Monsieur.

### **Monsieur GIRAUD**

J'habite sur la commune de Vendrest. Vous avez parlé de la protection de l'environnement, on ne peut être que d'accord avec vous. Il y a un point qui n'a pas été abordé, c'est la protection du patrimoine archéologique. Qu'en est-il ?

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Je vais passer la parole à GRTgaz. Ce n'est pas pour me défiler, c'est parce que ce sont eux qui vont faire les travaux, s'ils se font, et ils ont certainement quelque chose à vous dire.

### **Monsieur GIRAUD**

Oui, parce qu'une tranchée de 2,50 mètres de fond va forcément tomber sur des vestiges.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

En effet, il est rare que l'on pose des gazoducs sans croiser un certain nombre de vestiges archéologiques. Je gère actuellement un autre projet qui se situe dans la région de Mâcon et nous venons de mettre en lumière un site néolithique. Donc, effectivement, le patrimoine archéologique nous intéresse. Il faut savoir que, dès l'étude d'impact, nous faisons un premier inventaire des sites

potentiels. Nous rencontrons ensuite la Direction régionale des Affaires culturelles, sur la base du tracé – cela suppose que l'on ait déjà un tracé qui commence à être bien connu, bien sûr – nous lui présentons ce que nous envisageons de faire et la Direction des Affaires culturelles va prescrire un diagnostic préventif, qui sera fait, dans les endroits qu'elle juge opportuns. C'est parfois sur la totalité du tracé, parfois dans des secteurs bien sensibles parce qu'elle considère que les autres, potentiellement, ne recèlent pas de choses très intéressantes. Ce diagnostic archéologique est réalisé sur la base d'une redevance forfaitaire que nous versons dès que nous avons un projet. Il précède de peu nos travaux, et si par hasard des découvertes sont faites dans le cadre de ce diagnostic, nous devons lancer un appel d'offres auprès de sociétés compétentes dans le domaine des fouilles archéologiques pour qu'elles fassent un relevé complet, une étude du site, avant de nous rendre la parcelle ou, éventuellement, si elle ne nous la rend pas, aménager des parcours de découverte, cela arrive. C'est l'INRAP qui fait le diagnostic préventif. En revanche, les fouilles ultérieures sont mises à concurrence ; ce n'est pas nécessairement l'INRAP. La DRAC nous identifie un certain nombre de prestataires spécialisés, certains dans le paléolithique, d'autres dans le néolithique, d'autres dans le gallo-romain. Nous, nous faisons ce que l'on nous demande de faire, dans ces cas-là. Nous ne sommes pas suffisamment compétents pour décider.

### **Monsieur GIRAUD**

Juste pour compléter ce que vous disiez, ici, sur le territoire de la commune de Lizy, Vendrest, enfin, la région, vous avez de nombreux sites, dont le site d'Ocquerre, un gros site qui va du néolithique – si ce n'est le paléolithique – jusqu'au moins l'époque gallo-romaine.

### **Thierry GOBE**

D'accord, merci. Je ne sais pas si aujourd'hui nous l'avons déjà identifié. Nous sommes en cours d'identification.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Maintenant il est identifié en tout cas, puisque vous l'avez exprimé. S'il n'y a plus de questions complémentaires sur l'archéologie, je vais passer la parole à Monsieur.

### **Vincent GARNIER, agriculteur à May-en-Multien**

Je suis nu-propriétaire pour une partie de la culture que j'exploite. Je suis également propriétaire sur la commune de Lizy-sur-Ourcq et sur la commune d'Ocquerre. Pourriez-vous nous définir ce soir, d'une manière très précise, votre projet de tracé ? Je suis également propriétaire, au niveau du viaduc TGV, sur la commune d'Ocquerre. Je voudrais savoir très précisément à quel endroit votre gazoduc passerait, par rapport au viaduc du TGV, actuel TGV Est. Je vous confirme que je suis concerné sur la commune de May-en-Multien, de Lizy-sur-Ourcq et Ocquerre.

Pouvez-vous nous mettre sur un graphique, avec une grande précision, le tracé, ensuite en repartant sur les communes du Plessis-Placy ? Cela m'intéresse vivement, parce que je ne souhaiterais pas que le gazoduc fasse exploser le viaduc du TGV.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci beaucoup de la question. Je vais poser la question à GRTgaz, mais nous vous avons déjà dit – et je crois que cela a été dit dès l'introduction – que le tracé n'est pas défini aujourd'hui, et même la possibilité de faire ce tuyau n'est pas encore décidée. La seule chose qui soit publique et qui soit actuellement à peu près retenue, au niveau de l'étude simplement, c'est le fuseau. Il n'est pas présentable à ce niveau-là, mais c'est une zone d'étude qui fait plusieurs kilomètres de large, c'est-à-dire qui couvre, me semble-t-il, les différentes propriétés dont vous avez parlé. Mais je vais tout de même passer la parole à GRTgaz qui va vous dire exactement où ils en sont dans leurs études, de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés par rapport à ce que je viens de dire.

**Vincent GARNIER**

Je voudrais rajouter un mot. Sur le franchissement de la vallée de l'Ourcq, à 500 mètres à gauche ou 500 mètres à droite, je suis concerné, ou je le serai éventuellement.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Vous êtes partout, finalement !

**Vincent GARNIER**

Non, juste au niveau de la vallée de l'Ourcq.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je vais passer la parole à GRTgaz qui va vous dire où ils en sont de leurs études, mais je vous le dis, actuellement rien n'est décidé, sauf le fait de lancer un débat public sur un fuseau, c'est-à-dire sur une zone qui est large.

**Pierre-François HUGON, GRTgaz**

Thierry Gobe, ou l'ingénieur tracé qui est dans la salle, pourra compléter. Je vais répondre, puis je développerai. Non, nous n'avons pas de tracé à vous présenter, je confirme ce que dit Monsieur Giacobino, mais je vais tout de même un petit peu développer parce que c'est un peu sec comme réponse. Aujourd'hui, indépendamment des questions et des échanges qui ont lieu dans les réunions comme ce soir, donc en débat public, nous avançons nos études et nous essayons d'y voir plus clair sur le fuseau. Nous sommes complètement en train de mener nos investigations – si vous me permettez l'expression – et il y a, petit à petit, au fur et à mesure, des choses qui s'affinent, des hypothèses de travail qui sont émises. Mais très clairement, nous ne disposons pas aujourd'hui d'un tracé, parce que les études d'impact sont en cours et tant que ces études ne sont pas terminées, de toute façon nous ne pouvons pas valider nos hypothèses, parce que nous sommes en train de rencontrer les maires des communes concernées et nous n'avons pas terminé de les rencontrer, pour mieux connaître les PLU et donc avoir une connaissance de l'urbanisme et des projets envisagés. Nous sommes donc en train de mouliner toutes ces informations. Donc, aujourd'hui, très clairement, nous n'avons pas de réponse précise par rapport à votre question.

Néanmoins, vous soulignez, à mon avis, deux aspects importants et qui sont structurants sur le choix du tracé. Effectivement, nous avons des traversées de vallées et les vallées ne se traversent pas n'importe où, n'importe comment. Eventuellement, je passerai la parole à Hélène Morin, qui pourra nous dire où elle en est sur ses réflexions et sur ses travaux pour la traversée de la vallée de l'Ourcq. D'autre part, c'est un point important, nous avons commencé à établir les premiers échanges avec les gens qui gèrent les lignes TGV, puisque les traversées de voies SNCF sont aussi soumises à des conditions assez draconiennes de la part de RFF. Cela nécessite d'avoir des autorisations très en amont, plusieurs années en amont. Nous sommes donc en train de discuter avec eux, de voir les contraintes qu'ils nous imposent et les meilleures opportunités pour que nous puissions traverser les ouvrages.

Avant de passer la parole à Hélène Morin, je vais répondre à une question que vous allez forcément me poser : quand aura-t-on un tracé ? Aujourd'hui, compte tenu du rythme auquel avancent nos travaux et compte tenu de l'objectif de déposer, à l'été, le dossier de demande d'autorisation, nous sommes en train de réfléchir, de voir sous quelle forme, mais nous envisageons de pouvoir disposer d'un tracé, disons à partir du mois de juin. L'objectif est de pouvoir venir le présenter aux maires concernés et aux propriétaires des parcelles concernées, cela nous paraît être la moindre des choses. Donc, nous envisageons cela à partir du mois de juin. Il faut savoir que ce tracé n'est pas complètement définitif, dans la mesure où les échanges que nous pouvons avoir nous permettent un certain nombre d'aménagements, parce que même si nous essayons de faire nos études sérieusement, les échanges que nous pouvons avoir à ce niveau, avec les élus ou avec les propriétaires concernés, peuvent amener des informations complémentaires. De toute façon, après, dans le cadre de l'instruction administrative du dossier, l'enquête publique permet aussi aux riverains concernés d'exprimer des avis dont nous essayons, dans la mesure du possible, de tenir compte. Donc, ce n'est pas parce que nous avons un tracé qu'il est complètement figé à 100 %, mais cela permet au moins de fixer les idées et d'avoir une base d'échange sur les aspects plus concrets ou plus opérationnels.

Tu dis quelques mots sur la traversée de la vallée de l'Ourcq, Hélène.

### **Hélène MORIN, GRTgaz**

Oui, bonsoir. Pour la vallée de l'Ourcq, je vais vous présenter un peu les contraintes que nous devons surmonter. La vallée de l'Ourcq est – je ne vous apprendrai rien – une zone relativement humide, avec une rivière, un canal, des infrastructures donc des routes, une voie ferrée, un TGV. Voilà pour l'état des lieux.

Petites contraintes techniques :

- le canal. Il faut que nous le traversions obligatoirement par-dessous, donc par une technique de forage, de micro tunnelier. Enfin, cela reste à voir ;
- le TGV, comme Pierre-François Hugon l'a rappelé, RFF nous impose des précautions relativement conséquentes dans les travaux et les profondeurs de pose à adopter ;
- pour tout ce qui est du registre de l'environnement, la vallée est classée ZNIEFF et les relevés écologiques qui ont été menés ont permis d'identifier un certain nombre d'espèces qui seraient à préserver.

Au vu de tous ces éléments, nous nous acheminerions vers une traversée en forage dirigé qui franchirait d'un seul coup toute la vallée, y compris la route qui longe la vallée, le canal, la rivière et la voie TGV à l'endroit où elle serait en viaduc. Cette solution, que je vous présente, est en cours

d'étude. Il n'est pas dit que ce soit faisable, puisque le forage dirigé est une technique qui ne s'applique pas à tous les types de sols. Nous avons en particulier rencontré les gens de la SNCF qui nous ont fourni un certain nombre d'éléments sur la nature du sous-sol, sur l'ancrage des piliers du viaduc. Nous sommes en train d'étudier tout cela, et si cela est faisable il est possible que ce soit la solution qui sera retenue.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je crois que vous voulez poser une question complémentaire, Monsieur.

**Vincent GARNIER**

D'après ce que j'ai cru comprendre, ou entendre, le tracé passerait à proximité du viaduc du TGV Est, dans la vallée de l'Ourcq. Je vous demanderais de ne pas grillager les bordures pour laisser le gibier naturellement passer dans la vallée de l'Ourcq, d'un côté à l'autre.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Nous ne grillageons jamais un gazoduc. D'abord, une fois qu'il est enterré, on passe dessus sans problème. Si grillage il y a, ce sera soit que RFF aura voulu grillager le viaduc, soit qu'un propriétaire de parcelle aura voulu le faire, mais en tout état de cause ce ne sera pas nous. Nous ne grillageons jamais, sauf nos postes de sectionnement, ce que je présentais tout à l'heure. Donc, de ce point de vue-là, il n'y a pas de souci, je l'espère.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

La réponse vous va ? Voulez-vous préciser ?

**Vincent GARNIER**

Partiellement, parce que je vois difficilement RFF grillager le viaduc à hauteur du viaduc, alors qu'il a fait les travaux en bas.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Nous ne le ferions pas non plus.

**Vincent GARNIER**

Des travaux, allez, qui n'ont pas été très bien réalisés et remis en ordre. J'espère que si le gazoduc passe dans la vallée de l'Ourcq, ce sera mieux fait.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je n'ai pas forcément bien compris tout ce que vous voulez dire par là.

**Vincent GARNIER**

Notre marais était sain, et maintenant il est inondé.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Donc, si je comprends bien, ce ne sont pas les futurs éventuels travaux de GRTgaz, ce sont les travaux du TGV.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Nous pouvons peut-être vous présenter la technique du forage dirigé de manière un peu plus précise, pour que vous vous fassiez une idée de ce que c'est. Cela peut peut-être, effectivement, clarifier les choses dans votre esprit. Là, nous avons un schéma qui représente une traversée de cours d'eau, mais cela s'applique tout à fait si, en plus, il y a un pont par-dessus et s'il y a des voies, des routes et autres.

Le principe du forage dirigé consiste à utiliser un trépan comme on en utiliserait pour faire des puits de pétrole, sauf que, au lieu de faire le forage vertical, le trépan est articulé, ce qui permet de le faire de manière orientée et de passer relativement profondément sous les ouvrages que l'on veut franchir. En général, quand nous posons des canalisations en forage dirigé, elles se trouvent à 20 ou 25 mètres sous le fond des cours d'eau, donc cela permet de passer relativement loin. Le principe est, effectivement, que l'on fore un trou pilote à l'aide d'un trépan. Vous avez, sur le petit encart, la représentation schématique du forage. Ce sont des trains de tiges qui sont mis les uns derrière les autres et on fore, on fait le trou. On ressort de l'autre côté. C'est très précis puisque, en général, les entreprises s'amuse, sur la berge opposée de l'endroit où ils ont mis la foreuse (dessinée en vert) à mettre un petit drapeau, et en général nous voyons le trépan ressortir pile sous le drapeau. Cela est donc très précis, en termes de guidage.

Lorsque le trou dit « pilote » est fait, il a un diamètre relativement réduit, nous assemblons, sur le train de tiges qui est ressorti, un aléteur (en jaune). Cela permet de forer le trou et d'augmenter le diamètre. Et nous allons faire un certain nombre de passes successives, jusqu'à ce que nous ayons le diamètre qui va bien. A ce moment-là, nous allons accrocher le tube qui aura été préalablement construit sur l'autre rive et nous allons le tirer dans le trou. Cette solution a l'avantage de permettre de ne toucher que les deux rives. Entre, nous ne touchons à rien.

C'est une solution intéressante que nous utilisons de plus en plus. Elle a deux défauts, parce qu'elle n'est pas parfaite, hélas. D'une part, il faut avoir, du côté où l'on construit le tube, la place pour le faire, c'est-à-dire qu'il faut avoir deux fois la longueur de la traversée disponible. En revanche, nous ne créons pas de dommages puisque nous nous contentons de faire le tube en surcœuvre, il est construit sur des plots, donc nous n'endommageons pas le sol. Le deuxième inconvénient que présente cette technique est qu'elle est très dépendante de la nature du sous-sol. Si le sous-sol est de type galets, s'il n'est pas compact, c'est-à-dire s'il n'est pas dur, si ce sont des roches complètement broyées, on risque de coincer les têtes de forage et de casser le système. Dans ces cas-là, nous ne pouvons pas le faire. En revanche, cela passe dans les matériaux les plus durs comme dans les matériaux les plus tendres. Ce n'est pas la dureté – je dirais – du milieu qui pose un problème, ce n'est pas non plus le fait qu'il y ait de l'eau où qu'il n'y en ait pas ; c'est uniquement le fait qu'il puisse y avoir des blocs de pierre, des galets libres qui viennent bloquer le système. Pour cela, préalablement, nous faisons des sondages géotechniques qui nous permettent de connaître la nature du sous-sol.

Je ne sais pas si cela est de nature à vous rassurer. De toute façon, il est vrai que cette technique n'est pas garantie, mais c'est celle que nous privilégierons si nous pouvons le faire.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Avez-vous la réponse à ce que vous souhaitiez ?

**Vincent GARNIER**

Maîtrisez-vous la longueur de franchissement de la vallée de l'Ourcq ? D'après ce que j'ai compris, non seulement il y aurait le canal de l'Ourcq, mais il y a la rivière de l'Ourcq à franchir trois fois parce qu'il y a un bras mort qui fait une courbe, il y a le chemin de fer un petit peu plus loin. Est-ce que vous vous rendez compte de l'ampleur des travaux ?

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Les forages dirigés, le plus long que nous ayons fait en France fait 1,5 kilomètre de long, à peu près. Ce n'est pas du diamètre 1 200. Je pense qu'en 1 200, 1,5 kilomètre... Mais je ne sais pas. Il faut que l'on confie une étude sérieuse aux entreprises qui savent faire, et elles pourront nous dire. Aujourd'hui, les foreurs nous disent qu'il n'y a pas de limite absolue. Dans l'absolu, il n'y a pas de limite. On peut toujours trouver un rig de forage, donc la machine qui va forer, plus puissante que celle que nous avons aujourd'hui, donc capable de tirer davantage, et tant que l'on peut mettre des trains de tiges les uns derrière les autres, *a priori* nous pouvons creuser des trous pilotes d'autant plus longs.

**Joël CHATAIN, Association de sauvegarde de la basse vallée de l'Ourcq**

Dans le cadre d'un forage dirigé, les servitudes s'appliquent-elles au droit vertical du passage du gazoduc ?

J'ai une seconde question : y a-t-il un poste de sectionnement prévu dans le secteur qui nous intéresse ce soir ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Les deux questions vous sont adressées. A vous, GRTgaz.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Les servitudes, il est vrai que nous les ferons signer. Elles n'ont pas le même sens que lorsque l'on a une canalisation à un mètre de profondeur, puisque, effectivement s'il y avait un problème, l'exploitant de GRTgaz aura du mal à intervenir sur une canalisation qui est à 25 ou 30 mètres de profondeur, c'est clair. En revanche, nous négocierons tout de même la servitude.

**Joël CHATAIN**

N'y a-t-il pas d'abattage d'arbres ?

**Thierry GOBE, GRTgaz**

*A priori*, il n'y a pas de coupe d'arbres. Lorsque nous faisons du forage dirigé, nous n'abattons pas les arbres.

Concernant la présence d'un poste de sectionnement, je ne sais pas vous répondre comme ça, mais peut-être Hélène Morin est capable de dire à quel kilométrage à peu près cela se situe par rapport au point de départ. Il faut savoir qu'un poste de sectionnement, on en implante tous les vingt kilomètres environ. Nous avons une certaine latitude : lorsque je dis 20 kilomètres, nous pouvons faire 18 kilomètres pour éviter une zone, et le suivant à 20 kilomètres. 20 kilomètres, cela représente la distance maximale susceptible de séparer deux postes de sectionnement.

Donc, les choix des emplacements des postes de sectionnement, évidemment nous ne les faisons pas dans les zones naturelles, nous ne les faisons pas dans les zones sensibles, nous ne les faisons pas dans les endroits où le poste va se voir. Enfin, nous ne les faisons plus, parce qu'il y a quelques années nous avons peut-être moins de scrupules, mais aujourd'hui c'est fini. Nous les intégrons paysagèrement, dans la mesure du possible, c'est-à-dire que si nous pouvons planter des arbres autour, nous le ferons, avec des essences qui nous seront conseillées par les conservatoires botaniques, éventuellement, ou par les DIREN, ou par les services compétents.

**Hélène MORIN**

Tant que je n'aurais pas de tracé, je ne pourrais pas placer les postes de sectionnement. Désolée.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Bien, donc la question était un peu prématurée. Y a-t-il d'autres questions ?

**Gilles DUROUCHOUX, Président du Syndicat agricole cantonal de Lizy-sur-Ourcq**

Monsieur le Président, votre discours d'introduction m'a tout à fait intéressé. Vous indiquez que ce projet n'intéresse pas que les agriculteurs, mais notamment les agriculteurs, parce que, à l'évidence, vous n'allez pas passer que sous du domaine public, routes départementales ou communales. Aussi, j'aurais bien aimé savoir comment vous avez pu faire de l'information auprès de tous mes collègues agriculteurs, pour les tenir au courant des réunions qu'il y avait ce soir, ou des autres dates. C'est la première question que je voulais vous poser.

La deuxième question est plutôt au niveau de GRTgaz. Dans votre discours, vous indiquez tout de suite qu'au niveau de l'implantation et des servitudes, la contractualisation se fera selon le barème de la Chambre d'agriculture ; jusqu'ici, il n'y a pas eu de négociations directement avec les agriculteurs concernés. Je suis donc un peu surpris que vous annonciez déjà la couleur.

La troisième question concerne les postes de sectionnement. Pouvez-vous nous indiquer la taille, à peu près, des postes de sectionnements, pour savoir les implantations que vous allez faire ? Merci.

## **Patrick LEGRAND, CPDP**

La première question s'adresse à moi, ou à la Commission nationale du débat public, ou à la CPDP plus exactement. Il est vrai que c'est un très joli sujet d'ailleurs, comment informons-nous les gens pour qu'ils viennent ? C'est vraiment un des points centraux de notre opération.

Nous avons toute une série de dispositifs. Premièrement, nous avons la presse, nous l'avons rencontrée. Deuxièmement, nous distribuons un certain nombre de ce que les techniciens appellent des « *flyers* », mais cela a la fâcheuse manie, d'abord d'être un papier, et que cela se confond avec de la publicité. Donc, c'est un peu du gaspillage. Je m'y résous de temps en temps. Le deuxième élément qui fait que je ne le sens pas bien, c'est que je ne suis pas toujours sûr que cela soit vraiment distribué dans les boîtes aux lettres, et lorsque cela arrive dans les boîtes aux lettres je ne suis pas sûr que ce soit lu.

Depuis maintenant deux ou trois réunions, compte tenu justement de cette difficulté, nous avons décidé un petit peu d'augmenter notre présence dans les journaux, avec des placards (nous achetons de l'espace pour prévenir des réunions), d'augmenter notre présence sur les ondes ou dans la « boîte à lucarne ». J'étais hier à France 3 Champagne-Ardenne. Je sais bien qu'il faut aussi que ce soit eux qui nous invitent. C'est aussi pour cela que nous avons commencé, ce matin, à 10 heures 30, ici, et nous avons vu un certain nombre de vos collègues, j'en reconnais ce soir, merci de nous avoir suivis. Donc, il y a toute une série de dispositifs. Cela dit, face aux agriculteurs, nous nous arrangeons pour que toutes les communes qui sont dans le fuseau soient touchées, que toutes les municipalités aient reçu au moins le dossier et puissent éventuellement redistribuer. Nous tenons à la disposition des communes ou de vous-mêmes, les syndicats professionnels, tous les papiers que vous avez d'ailleurs à l'entrée, et d'autres. Nous avons un site Internet. Nous avons rencontré les Chambres d'agriculture. Nous avons rencontré, en octobre ou début novembre, deux représentants des Chambres d'agriculture des cinq départements touchés, à Troyes, un après-midi, nous leur avons décrit ce qu'est le débat public, un petit peu comme nous l'avons fait ce soir, quels étaient les projets, etc. Je sais que c'est un point difficile. Il me semble que nous arrivons à toucher suffisamment de gens. Par exemple, en matière de retombées presse, pour un objet aussi incognito, souvent, nous avons un très joli panorama. Qui a échappé à notre diffusion d'information, soit ne voulait pas la lire, ce n'est pas impossible, il y a des choses que nous n'avons pas toujours envie de lire, soit vraiment a dû y mettre du sien. Voilà, c'est à peu près tout ce que je peux vous dire pour l'instant. Cela dit, dans le compte rendu final, vous aurez exactement tout ce que nous avons dépensé auprès des journaux, combien nous avons diffusé de *flyers*, combien nous avons acheté d'espaces, combien de banderoles nous avons laissées. D'ailleurs, me semble-t-il, nous laissons les banderoles – comme il y en a chez vous, Monsieur le Maire, et merci d'avoir accepté de les poser – ensuite, aux municipalités. Voilà, c'est un ensemble de dispositifs. Un débat public dure quatre mois. Il y a une conférence de presse, en ouverture, 19 réunions, nous comptons aussi sur le bouche à oreille et nous savons que cela marche pas mal. Normalement, pas grand monde devrait nous échapper. Voilà, c'est tout ce que je peux vous répondre comme ça. Aviez-vous une autre idée par derrière ? Vos collègues se sont-ils plaints de ne pas être informés ?

## **Gilles DUROUCHOUX**

Quelques-uns de mes collègues n'ont été informés qu'hier soir simplement. Donc, à l'évidence, vous avez peut-être mis les moyens, mais la finalité n'est peut-être pas là. Ce n'est pas une critique, c'est simplement un constat pour peut-être améliorer cette communication.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Sans que ce soit une critique, mais c'est aussi un constat, je regrette peut-être que de temps en temps vos propres structures, vos propres réseaux n'aient pas vraiment fonctionné. C'est vrai, je ne suis pas si sûr que ça que cela ait toujours bien fonctionné, je le regrette. Cela dit, s'il y a un problème quelconque, nous sommes prêts à faire d'autres réunions, mais tout aussi publiques.

Vous avez raison, c'est un problème difficile. Cela dit, nous en discutons tout à l'heure avec Monsieur le Maire, faire venir du monde... Ce n'est pas toujours simple. En tout cas, les organes professionnels ont tous été informés d'emblée, dans des délais tels qu'ils pouvaient le faire savoir au moins dans trois ou quatre mensuels d'information. Nous nous améliorerons. Merci. Il y a là d'autres questions pour vous, Messieurs.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Peut-être je vais reprendre la démarche, la façon dont nous procédons. Effectivement, nous ne rencontrons pas individuellement les gens tant que nous ne connaissons pas le tracé précis du gazoduc, c'est un peu difficile. Comment procédons-nous ? Les premiers contacts qui sont pris sont des contacts pris au niveau des préfetures. Nous demandons l'assistance des services préfectoraux pour convier, dans un premier temps, dans des réunions d'information, les maires des communes du fuseau, donc nous avons une participation plus ou moins importante, les représentants des Chambres d'agriculture et les représentants des principales administrations. Là, nous leur faisons une présentation générale du projet, assez vaste. Après, en parallèle avec le débat public, nous organisons un certain nombre de contacts de terrain. Il y a des rencontres avec l'ensemble des élus, qui sont faites par les ingénieurs tracés. Hélène Morin, notamment, sillonne actuellement le secteur pour rencontrer les maires. Cela sert essentiellement à recueillir des informations qui vont nous permettre d'affiner le tracé. En parallèle, nous menons des contacts avec les Chambres d'agriculture. Nous avons d'ores et déjà eu quatre réunions avec la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne. En début d'année, nous avons signé un protocole avec l'APCA et la FNSEA, protocole général de dédommagement et de passage dans le monde agricole. C'est un protocole agricole, consultable, d'une part sur notre site GRTgaz, d'autre part, sur le site du débat public. Ce protocole doit être décliné localement, avec les Chambres, et il définit les grands principes d'indemnisation en fonction des natures de cultures. Bien évidemment, cela se fait en parallèle avec la définition du tracé. Le tracé, lorsqu'il est connu, est présenté aux propriétaires de parcelles et aux exploitants agricoles concernés par le tracé. Cette fois-ci, nous sommes suffisamment fins pour pouvoir les inviter, puisque nous savons où nous passons, donc nous pouvons les identifier. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. Là, nous faisons vraiment des réunions, et cela commencera, je pense, à partir du mois de juin si, comme nous l'espérons, nous avons suffisamment avancé dans la connaissance de notre tracé. Au cours de ces réunions d'information, nous présenterons, d'une part où nous envisageons de passer, comment nous envisageons de passer. Nous passerons notamment des petits films sur les poses de canalisations, par exemple. Au cours de ces réunions, nous serons capables de discuter, individuellement, avec chacune des personnes concernées (chacun des exploitants, chacun des propriétaires) sur les points de passage. Il sera possible de modifier éventuellement le tracé, voire d'organiser des réunions à plusieurs pour essayer de trouver quelque chose qui convienne le mieux à l'ensemble des protagonistes.

Ensuite, il y aura l'enquête publique, puisque nous considérerons le tracé suffisamment mûr – je dirais – pour pouvoir le déposer. Lors de l'enquête publique, bien entendu, l'ensemble des personnes pourra intervenir, réagir, émettre un avis. A cette période-là, nous rencontrerons

l'ensemble des propriétaires, individuellement cette fois-ci, en vue d'obtenir les autorisations de passage.

Seulement après, lorsque nous aurons obtenu enfin la déclaration d'utilité publique, des réunions seront faites avec les exploitants agricoles, et notamment des états de lieux qui seront faits parcelle par parcelle, avec l'entreprise de pose, l'exploitant agricole et le représentant de GRTgaz, au cours desquelles nous discuterons des dernières contraintes qu'il faut respecter à la traversée de la parcelle. Si, par exemple, l'exploitant agricole a besoin de passer de part et d'autre de la future tranchée, nous discuterons des emplacements où nous devons laisser des points de passage, où nous devons rétablir ou maintenir des réseaux d'irrigation. Enfin, des choses comme ça. C'est donc un travail progressif. Il faut savoir que la canalisation est destinée à être posée, si elle se décide, si elle se fait, courant 2012-2013. Nous sommes encore relativement en amont de cela et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas encore eu de contacts individuels.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

### **Gilles DEROUCHOUX**

C'est votre réponse. Après, qu'elle me satisfasse ou pas, c'est un autre sujet. Oui, vous avez répondu à ma question.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

Concernant les postes de sectionnements, un poste de sectionnement est un bout de terrain que nous achetons. La plupart du temps, nous achetons la parcelle, parce qu'il est rare que nous arrivions à négocier juste le petit bout qui nous concernerait. En gros, l'emprise au sol est de quelques centaines de mètres carrés. La plupart du temps, nous achetons un peu plus et nous laissons à l'exploitant agricole la possibilité de cultiver, à titre gracieux bien entendu, tout ce qui n'est pas clôturé. Donc, hormis ces 500 ou 600 mètres carrés que l'on clôt, le reste est laissé à l'agriculteur s'il souhaite le cultiver.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

La troisième réponse correspond-elle également à votre question ? D'accord. Votre voisin, je crois, veut poser une question.

### **Vincent GARNIER**

Si toutefois un propriétaire, une fois que votre tracé sera définitif, s'opposait au franchissement de la canalisation, allez-vous l'exproprier, par le forceps ? Allez-vous contourner le tracé envisagé ?

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

GRTgaz, vous devez répondre à cette question, allez-y.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Bien sûr, je m'empresse de le faire. Comme je le disais, lorsque nous avons identifié les propriétaires, nous les rencontrons individuellement – ou du moins nous essayons, parce que nous n'arrivons pas tous à les joindre – pour obtenir les autorisations de passage. Bien évidemment, il n'est pas possible d'obtenir toutes les autorisations de passage sur 100 % des parcelles concernées, c'est évident. Il n'y a pas que les oppositions de propriétaires. Il y a les successions qui ne sont pas résolues. Il y a les indivisions. Il y a les propriétaires disparus, inexistantes ou très loin, complètement expatriés et que l'on n'arrive pas à retrouver.

Un gazoduc qui ne serait pas continu, cela n'a pas de sens, nous sommes d'accord. Donc, le législateur a prévu une disposition qui est celle de la servitude dite légale. Je m'explique. Le fait d'avoir une déclaration d'utilité publique nous donne le droit, non pas d'exproprier, parce que nous ne faisons jamais d'expropriations, mais le droit de passer dans les parcelles contre une servitude légale. C'est donc à titre précaire, mais à ce titre-là. Avant d'engager les démarches de servitude légale, je peux vous garantir que nous rencontrons les propriétaires un certain nombre de fois. Nous examinons avec eux la possibilité de passer de la manière qui les gênera le moins possible. Nous étudions avec eux les conditions de pose. Nous avons relativement peu de refus. Relativement peu ne veut pas dire aucun, je mentirais beaucoup en le disant, mais, en général, le taux d'accords amiables, d'accords de passage que nous obtenons, est compris entre 94 et 98 %. Il faut savoir que ces 2 à 5 % d'absence d'accord sont majoritairement dus à des successions non résolues, à des indivisions, ou à des propriétaires non retrouvés, mais pas tellement à des oppositions de passage.

Il y a là Patrick Bernard, qui est responsable du domanial chez GRTgaz. Je ne sais pas si, sur le Mâconnais, tu connais les chiffres précis, mais, que je sache, il doit y avoir une dizaine de refus, pour combien de dossiers ?

**Patrick BERNARD, Responsable domanial GRTgaz**

Pour cinq cents dossiers.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Donc, sur 500 dossiers nous avons une dizaine de refus. Cela vous donne une idée. Il va de soi, cependant, que si une majorité de propriétaires s'opposaient au passage, il est peu probable que nous aurions l'utilité publique. Elle ne serait pas accordée, et le Préfet ne signerait pas. Là, il faudrait réexaminer le projet. Je vous garantis que notre objectif n'est pas de passer en force. Notre objectif est effectivement d'obtenir des accords de passage, d'abord parce que le réseau de gazoducs s'étend, il n'est pas figé. Lorsque nous passons quelque part, je ne peux jamais promettre que demain nous n'aurons pas besoin de revenir. Donc, autant laisser un bon souvenir aux gens chez qui nous passons. Cela n'est pas toujours réussi, mais nous essayons. Donc, autant laisser un bon souvenir et autant avoir l'accord des gens.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

La réponse correspond-elle à votre question ? D'accord. Y a-t-il d'autres questions ?

**Serge BEAUJEAN, Président d'une association de drainage**

Tout à l'heure, on nous disait « un mètre de terre sur le gazoduc », je trouve cela vraiment le strict minimum. Il serait préférable de mettre 1,50 mètre, parce que dans mon secteur j'ai déjà deux conduites de gaz et l'une a cassé en drainant, il y a quelques années. Je pense qu'un mètre, c'est vraiment trop faible.

Une autre question, au sujet des vannes. Y a-t-il des vannes automatiques lorsqu'il y a une chute de pression ? Pour un gazoduc d'une telle ampleur, ce serait peut-être à étudier.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

GRTgaz, les deux questions vous sont adressées.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Concernant les profondeurs, nos anciennes canalisations étaient posées, dans le domaine rural, à 60 centimètres de profondeur, avant. Donc, là, effectivement, c'était vraiment très peu. Aujourd'hui, la réglementation nous impose un mètre au minimum. Au minimum, cela veut dire qu'en fait il nous arrive de poser plus profondément. Il est vrai qu'à côté de cela, plus on pose profondément et plus la piste de travail nécessaire pour la pose est importante, puisque plus la tranchée est profonde, plus l'ouverture en gueule est large, plus le tas de terre sur le côté est important, et donc plus nous avons besoin d'une emprise importante. Parfois, il faut trouver le bon compromis, notamment avec l'exploitant agricole qui n'a pas forcément envie non plus que nous lui immobilisions une bande de plus en plus large sur ses propriétés. Mais cela dépend. Il y a des endroits où cela ne gêne pas, il y en a d'autres qui ne veulent pas, donc cela se négocie.

Nous devons garantir au minimum un mètre de couverture, cela veut dire que, dans les faits, nous sommes plutôt à 1,10 mètre. Ce n'est pas beaucoup plus, mais... Enfin, lorsque nous sommes dans des configurations de terrains particulières, en général le drainage ne fait pas tellement partie de ces problématiques. Mais nous pouvons avoir d'autres conditions particulières, des opérations de sous-solage qui sont opérées régulièrement, où nous savons que le propriétaire envisage de poser un réseau d'irrigation à moyen terme, ou un réseau de drainage à moyen terme. Dans ce cas, nous pouvons nous poser plus profondément, mais c'est plus du cas par cas. Voilà ce que je peux vous répondre sur ce sujet.

Concernant les robinets de sectionnement automatiques, il nous arrive d'en mettre, effectivement. Il faut savoir que lorsque nous avons une baisse de pression sur un gazoduc, avant qu'elle soit détectée, ce n'est pas immédiat et les systèmes automatiques ne ferment pas forcément très vite. Donc, nous préférons avoir des systèmes de télécommande, éventuellement avec des surveillances, plutôt que de mettre ces dispositifs de fermeture automatique qui, néanmoins, sont mis dans certaines circonstances. Je ne sais pas, Patrick, si tu en as.

**Patrick PELLE, GRTgaz**

En fait, ces dispositifs automatiques ont été installés principalement dans la région parisienne, parce qu'il y a une densité d'urbanisation ou des sites un peu sensibles, ce qui permet, effectivement, d'avoir une réaction sans intervention humaine. Il s'avère que, globalement, nous pouvons avoir des difficultés à régler ces dispositifs automatiques parce qu'il peut y avoir des

baisses de pression liées à des démarrages de machines de compression, par exemple. A ce moment-là, cela aspire le gaz et cela fait baisser la pression et nous pouvons avoir cette difficulté-là. Voilà pourquoi, maintenant, notre politique est de privilégier les robinets télécommandés, donc à action à distance, mais manuelle, à partir de notre *dispatching* régional qui reçoit l'ensemble des informations de pression, de débit et qui permet d'avoir une vision à la fois globale et précise de chaque endroit du réseau que l'on surveille, et à ce moment-là ce que nous appelons le répartiteur, ou le dispatcheur ayant connaissance de toutes ces informations est habilité à fermer les robinets. Dans la réalité, ces cas-là sont extrêmement rares. A ma connaissance, sur les cinq dernières années, cela n'a jamais été actionné, finalement. Cela veut dire aussi que nous n'avons pas eu de rupture de canalisation, parce que, en fait, comme l'a dit très justement Thierry Gobe, pour voir un effet de baisse de pression, il faut quasiment avoir une rupture de gazoduc. Comme le gaz est compressible, une toute petite fuite ne se voit pas, en tout cas avec nos instruments de mesure.

Nous avons bien des dispositifs qui permettent d'agir plus vite, bien sûr, mais nous les réservons à des endroits où il y a une plus grande sensibilité de l'environnement en termes de densité urbaine.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Avez-vous eu la réponse à vos questions ?

**Serge BEAUJEAN**

Je suis toujours un peu sceptique sur la profondeur, parce qu'il y a le problème de l'eau potable également pour un réseau à un mètre de profondeur. Il faudrait tout de même avoir un peu plus de couverture, je pense.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Donc, c'est un avis. J'avais cru comprendre, dans votre question, qu'il y avait aussi une question de drainage. Je ne sais pas si GRTgaz a répondu sur l'aspect drainage, c'est-à-dire que la profondeur du tuyau risque de rencontrer le drainage.

**Pierre-François HUGON, GRTgaz**

C'est le drainage, ce sont les réseaux d'eau, c'est le problème des croisements d'ouvrages qui a été évoqué. Effectivement – mais je vais redire ce qu'a dit Thierry Gobe – c'est au moins un mètre et nous faisons en sorte que le mètre soit garanti. C'est, effectivement, vingt, voire quarante centimètres de plus par rapport à des ouvrages plus anciens donc c'est « mieux ». Les croisements d'ouvrage, par rapport aux ouvrages existants, il est clair que cela fait partie des choses que l'on gère dans le chantier. Nous aurions pu, effectivement, aller un petit peu plus loin sur le problème du drainage et dire que lorsqu'il y a des réseaux de drainage et que nous sommes obligés de les croiser, nous faisons un certain nombre d'interventions, et notamment nous apportons la plus grande vigilance pour refaire les drainages et pour qu'ils ne perdent pas leur efficacité.

Je ne sais pas si c'était le sens de la question, mais par rapport au croisement en tant que tel, nous prenons toutes les précautions qui vont bien, notamment sur les réseaux de drainage où les contraintes sont un peu plus compliquées que de dévier un réseau d'eau.

**Serge BEAUJEAN**

Nous avons des émissaires de 60 centimètres de diamètre, il faut tout de même passer au-dessous.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Donc, la question est notée par GRTgaz.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Pour le traitement des réseaux de drainage, ce n'est pas vraiment ma spécialité. Je peux simplement vous dire que l'on confie l'étude des réseaux de drainage à des entreprises locales qui vont nous faire des recensements, qui vont nous donner des préconisations pour le passage dans les parcelles drainées et qui interviendront pendant les travaux. Avant les travaux, d'une part, pour définir les points de passage les plus adaptés et faire en sorte que la fonctionnalité soit maintenue pendant les travaux. Evidemment, cela veut dire poser des collecteurs supplémentaires. Cela veut dire aussi identifier l'emplacement des émissaires. En général, lorsqu'il y a des émissaires nous essayons de passer au-dessous. En revanche, les réseaux de drainage classiques, il est vrai que nous avons plutôt tendance à les couper. Nous les coupons et nous les reconstituons. Tout cela est fait par des entreprises spécialisées dans la réfection des réseaux de drainage, et en général par des entreprises locales. Je dirais que nous imposons à l'entreprise qui fera les travaux de poser, dans une liste de draineurs qui nous ont été proposés par les Chambres d'agriculture ou par d'autres interlocuteurs, le cas échéant.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Bien, vous avez la réponse à vos soucis immédiats. Il y avait une autre question, Monsieur.

**Bruno GAUTIER, Maire d'Ocquerre**

Cela fait sourire certains dans la salle, parce que je suis déjà intervenu à Rebais sur la thématique agriculture. Pour la profondeur, je rejoins Monsieur. Je suis irriguant et il est vrai que les canalisations d'irrigation sont mises, en gros, à 80 centimètres de profondeur pour se mettre en hors-gel. Donc, si vous pouviez mettre les canalisations un peu plus creuses, ce serait parfait. De plus, sur notre canton, il y a des projets d'extension de réseau d'eau potable, par rapport à un nouveau forage qui a été créé à Ocquerre, sur le hameau de La Trousse. Ce sont donc des contraintes supplémentaires, à la fois sur la société qui fera tous ces travaux, et nous, en tant qu'irrigants, cela nous complique les choses parce qu'il faut faire des DICT et ainsi de suite. Je pense que vous avez tout de même omis une chose, lorsque vous nous avez dit tout à l'heure que cela constituait des emprises supplémentaires pour l'agriculture. Certes, si l'on va plus creux, mais vous avez oublié de stipuler que c'était aussi un coût financier supérieur pour vous, parce que, forcément, si l'on va plus creux cela vous coûtera plus cher.

Ensuite, pour ce qui est des indemnisations au niveau des dégâts et des pertes de récoltes pour l'agriculture, ce que je reproche à votre protocole – je ne l'ai pas vu, mais si c'est le même que RFF, nous n'allons pas aller loin – est que vous prenez les pertes de récoltes qui sont sur le tracé, mais vous ne tenez pas compte, peut-être des pertes pour non-irrigation pour des délaissés supplémentaires qu'il pourrait y avoir puisque nous ne pourrions pas cultiver, par exemple, entre un

gazoduc et un bois du fait qu'il y a une faible largeur. Vous ne tenez pas compte, du fait que le gazoduc traverse une plaine peut-être en pointe ou en diagonale, des rallongements de parcours ou de traitement pour nos exploitations. Tout cela n'est pas calculé. Donc, une perte de récolte sur un tracé, peut-être, mais la complication de tout ce qu'il y a autour, pour nous, en tant qu'exploitants et du travail supplémentaire que cela va nous occasionner, vous n'en tenez pas compte.

De plus, au niveau de nos DPU, il va falloir que nous mettions tout le tracé en « autre utilisation ». Qui dit autre utilisation, dit DPU qui retourne à la réserve. Cela veut dire que lorsque nous allons faire notre déclaration PAC, nous allons mettre « AU » sur notre déclaration PAC, et de plus il va falloir que nous fassions une déclaration due à des travaux d'utilité publique pour informer la DDA que nous allons mettre nos DPU dans la réserve, et à la fin des travaux il va falloir que nous refassions une demande pour que l'on nous les réattribue, sachant que nous ne sommes pas sûrs de les retrouver. Je voulais savoir, si, par hasard nous ne retrouvons pas nos DPU, êtes-vous en mesure de les indemniser à la hauteur de nos pertes, jusqu'à tant qu'on nous les réattribue ? Voilà ma question.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

J'ai la chance, aujourd'hui, d'avoir dans la salle l'expert foncier de GRTgaz. Il maîtrise beaucoup mieux le sujet que moi, donc je ne pourrai pas vous répondre pleinement. Je peux vous dire simplement que nous n'avons sans doute pas le même protocole que RFF, puisque nous ne nous contentons pas d'indemniser sur la base du passage du gazoduc, mais lorsqu'il y a des délaissés, nous en tenons compte, ils sont intégrés. Normalement, nous indemnisons toutes les gênes que nous créons. Concernant tout ce qui est DPU, AU et autres, je ne maîtrise absolument pas, vous m'excuserez. En revanche, je pense que Patrick Bernard va pouvoir vous apporter quelques éléments de réponse.

### **Patrick BERNARD, GRTgaz**

Concernant les DPU (Droits à Paiement Unique), ils vous ont été attribués sur trois années de référence, donc 2000, 2001 et 2002. Ces DPU vous ont été attribués, c'est clair. En ce qui concerne la modification à apporter, « autre utilisation », c'est ce qu'il faut faire, en fin de compte. Mais d'une manière ou d'une autre, vous ne serez pas pénalisé. Si vous veniez à perdre un DPU ou éventuellement une autre indemnité, il est clair, et cela est dans le protocole national, que GRTgaz prendra en compte la perte que vous aurez subie. De toute manière, en ce qui concerne les DPU, vous pouvez récupérer sur la réserve nationale, mais il est clair que c'est à vous d'en faire la demande auprès de la DDF. Ai-je répondu ?

### **Bruno GAUTIER**

Vous avez répondu, oui et non. Le problème est : si nous les perdons définitivement, serez-vous à même de nous indemniser, tant que les primes dureront, et nous ne savons pas combien de temps elles vont durer ? Aujourd'hui, j'ai le souci au niveau de RFF. J'ai 45 DPU qui sont à la réserve parce que je n'ai pas pu les réactiver à cause de la base travaux. Pour l'instant, je ne les ai toujours pas récupérés.

**Patrick BERNARD**

Vous avez fait votre demande pour les récupérer, je pense.

**Monsieur GAUTIER**

J'ai fait ma demande, mais pour l'instant je suis en attente. Logiquement – je dis bien « logiquement » – je devrais les retrouver, mais le problème est qu'un DPU n'aura peut-être pas forcément la même valeur. Vous voyez, c'est complexe. Je débats un peu sur mon problème. Au niveau du TGV, j'ai mis des DPU qui avaient une valeur de tant au début des travaux. Aujourd'hui, je vais peut-être récupérer mes DPU, mais à quel niveau de prix ? Comme je l'ai dit à RFF : vous voulez faire des projets, OK. Je veux bien qu'il y ait un TGV qui passe, je veux bien qu'il y ait un gazoduc qui passe ; seulement, je ne veux pas que nous soyons les perdants dans tout cela. Voilà, c'est tout.

**Patrick BERNARD**

Pour répondre à votre question, si vous veniez à être pénalisé, il est clair que ce n'est pas de votre fait ; c'est de notre fait, donc GRTgaz s'engage ni plus ni moins à vous payer la perte que vous aurez subie.

Je voulais revenir à la question que vous avez posée en ce qui concerne le protocole national. Hormis le protocole national, il est clair que, par la suite, des contacts seront pris auprès des Chambres d'agriculture départementales et une convention locale d'application sera négociée avec ces Chambres d'agriculture, puisque dans chaque département il y aura sûrement des spécificités locales qu'il faudra éventuellement négocier avec la Chambre départementale. Dans le cadre des négociations, nous verrons les problèmes des DPU et les problèmes PAC.

Pour répondre en général, il est clair que vous ne serez pas pénalisé en cas de perte au niveau de la PAC.

Ai-je répondu à votre question ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Je pense que la réponse est claire. Avez-vous des compléments à poser ? Non, je n'ai pas l'impression.

**Bruno GAUTIER**

Non, là, ce serait plutôt une question concernant à la mairie. Par rapport aux nuisances provoquées qu'il pourrait – je dis bien « qu'il pourrait » – y avoir pour nos communes, envisagez-vous des compensations financières ou des indemnités pour des préjudices qu'il pourrait y avoir auprès des habitants, par les traversées d'engins, je ne sais pas ?

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Oui, cela s'adresse également à GRTgaz.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Je vais vous décevoir, ce n'est pas spécialement prévu, effectivement. Si nous créons des dommages, nous les réparons, c'est clair. La commune reçoit, au titre du passage du gazoduc, une redevance qui est la redevance d'occupation du domaine public, mais il est vrai que c'est la seule redevance financière qu'elle reçoit. Aujourd'hui, il n'est pas prévu d'autres indemnités. En revanche, si nous créons des dommages, nous les réparons.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Vous avez une réponse aux questions que vous souhaitiez poser. Il y a une autre question.

**Bruno GAUTIER**

Sur les plans, pourrions-nous avoir les coordonnées, Lambert et ainsi de suite, pour que nous puissions ensuite remettre cela sur tout ce qui est SIG (Système d'Information Géographique) ?

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Aujourd'hui, nous ne travaillons pas sur SIG, mais tous nos plans sont référencés en coordonnées Lambert, et, éventuellement, cela est facile à convertir en coordonnées GPS. Ces coordonnées figurent sur les plans et nos plans sont élaborés sous un logiciel qui s'appelle « Microstation » qui permet de les géo-référencer et de produire des fichiers informatisés qui s'intègrent dans les principaux formats de SIG. Donc, effectivement, c'est quelque chose que nous pouvons vous remettre sans difficulté.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Avons-nous d'autres questions, éventuellement ?

**Arnaud ROUSSEAU, Agriculteur à Trocy-en-Multien**

Juste un petit point d'éclaircissement pour que cela soit clair pour les gens de GRTgaz. Dans le canton, nous avons eu les travaux de RFF qui n'ont pas laissé un très bon souvenir, puisqu'il n'y avait pas eu cette concertation préalable, donc je me félicite qu'elle puisse avoir lieu aujourd'hui. Cela nous a laissé un goût plutôt amer, et je pense qu'il est important que vous le sachiez, non pas pour faire de procès d'intention, mais pour que vous ayez bien en tête qu'il y a aura peut-être besoin d'être un tout petit peu plus vigilant vis-à-vis de l'approche sur les problématiques d'emprises. Même si les travaux ne sont pas de même ampleur et s'il n'y a pas d'expropriation définitive, je voulais tout de même que vous le sachiez.

J'ai deux questions, la première concerne le franchissement de la Marne. Nous avons parlé du franchissement de la vallée de l'Ourcq. Je voudrais savoir, concernant le franchissement de la Marne, si vous aviez d'ores et déjà – j'ai bien compris que le tracé n'était pas clairement établi – un ordre d'idée sur les points qui pourraient être concernés ?

La deuxième question, qui est d'un autre ordre, concerne l'indemnisation des servitudes. Nous avons rencontré un certain nombre de problèmes, notamment avec RTE, puisque les pylônes électriques qui avaient été posés dans les années 70 avaient été indemnisés une fois pour toutes et que la prise en compte de la gêne n'avait pas été bien établie, à l'époque, je souhaiterais, à titre personnel, que nous puissions avoir un protocole qui permette, tous les cinq ans ou tous les dix ans – cela est à élaborer – de remettre le métier sur l'ouvrage pour voir quelles sont les modifications. Par rapport aux servitudes, vous parliez de constructions, il faut que nous puissions faire évoluer les choses dans le temps, parce que nous sommes aujourd'hui dans un canton qui évolue et je trouve toujours un peu délicat de figer les choses d'une manière définitive.

J'aurais souhaité que vous puissiez m'apporter des réponses sur ces deux questions. Je vous remercie.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Merci pour ces questions que je répercute sur GRTgaz. Je note tout de même au passage que vous avez bien noté que le processus que nous avons engagé aujourd'hui, et je vous en remercie, est plus favorable et plus ouvert que celui qui a eu lieu il y a une dizaine d'années, donc continuons.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Concernant le franchissement de la Marne, moi, humblement, je ne saurais pas vous dire si nous avons des idées sur les points de franchissement. Je peux dire que nous n'avons sans doute pas encore aujourd'hui d'idées de la technique que nous retiendrons. Il faudra se diriger peut-être vers la technique Souille, qui est peut-être la technique la plus classique que nous mettons en œuvre pour passer les cours d'eau. Je me retourne vers Hélène Morin qui a peut-être des éléments à dire sur les points de passage, si elle a des idées.

**Arnaud ROUSSEAU**

Je parle de solutions qui seraient aujourd'hui sur la table.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Oui, tout à fait, c'est bien dans ce sens-là que je m'adresse à elle. Y a-t-il des zones qui peuvent contraindre – je dirais – les points de passage ?

**Hélène MORIN**

Pour la Marne, le fuseau va, globalement, de Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux jusqu'à La-Ferté-sous-Jouarre, sachant que, évidemment, nous n'allons pas passer dans le centre des communes qui sont au bord de la Marne. Pour le moment, l'option que nous étudions serait entre l'autoroute A4 et Ussy-sur-Marne. Donc, nous étudions. Pour le mode de franchissement, nous ne sommes pas encore sûrs de la technique qui sera adoptée. Il y a un certain nombre de contraintes environnementales, il est donc difficile d'être plus précise pour le moment.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Concernant l'indemnisation des servitudes, aujourd'hui nous sommes très cadrés pour ces indemnisations, donc cela est fait sur la base de barèmes fixés par le fisc et nous n'y dérogeons, en principe, pas. Enfin, quand je dis « en principe », non, nous n'y dérogeons pas, ce n'est pas qu'un principe. L'indemnité de servitude est déterminée sur la base de la valeur vénale des terrains fixée par les Domaines ou par la Safer, et en fait c'est un pourcentage de cette valeur vénale qui est versée aux propriétaires en fonction de la vocation du terrain. C'est versé une fois pour toutes. Donc, je vous déçois, effectivement, dans ma réponse.

Concernant l'évolution de l'environnement, il faut savoir deux choses. La première, comme je le disais tout à l'heure, nous rencontrons les maires des communes et nous essayons de récupérer les PLU, mais pas seulement les PLU, également les idées qu'il peut y avoir d'évolution le plus loin possible dans le temps, pour en tenir compte et pour ne pas pénaliser les éventuelles zones qui pourraient devenir urbanisables. C'est un point. Le deuxième point, lorsque l'urbanisation évolue, nous sommes tenus, nous, de mettre notre canalisation en conformité, de l'adapter, voire de la déplacer. C'est le rôle de l'exploitant. Il est là pour cela, notamment. Ce n'est pas son unique rôle. Je ne sais pas si tu peux en dire plus sur ce qui peut être fait. Il est arrivé de mettre en place des protections et autres pour rendre compatibles la présence de la canalisation et des évolutions de l'urbanisation, par exemple.

**Patrick BERNARD**

Je voulais juste rajouter quelque chose. Il est bien noté dans le protocole national que si par la suite vous veniez à bâtir, il est clair que GRTgaz s'engage à vous payer la différence entre le terrain agricole et le terrain constructible. Cela est bien noté dans le protocole national. C'est un point qui avait été négocié avec le monde agricole.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur qui aviez posé deux questions, avez-vous les réponses aux questions que vous aviez posées ? Oui, c'est bon. D'accord. Y a-t-il d'autres questions ?

**Gilles DUROUCHOUX**

Je change tout à fait de sujet, si vous passez près de villages qui n'ont pas le gaz, pourrions-nous penser, éventuellement, que ces villages-là pourraient être desservis ?

**Pierre-François HUGON, CPDP**

Je vous remercie de la poser. Cette question aurait manqué si elle n'avait pas été posée. C'est une vraie préoccupation partout où nous passons. La réponse est un peu complexe, et là aussi, vous risquez d'être déçus par la réponse que je vais faire en tant que transporteur. Compte tenu de la façon dont les marchés sont organisés aujourd'hui, le marché du gaz avec les transporteurs, les distributeurs, et compte tenu du contexte législatif, aujourd'hui, sauf lorsque des intercommunalités ont récupéré le pouvoir concédant, l'autorité concédante est la commune. Aujourd'hui, une commune qui souhaite du gaz, c'est à elle de mettre en concurrence les distributeurs, de faire un appel d'offres pour savoir si des distributeurs sont intéressés, et à quel prix, pour alimenter en gaz

sa commune. Nous, transporteur, nous intervenons en deuxième rang, à la demande du ou des distributeurs intéressés pour venir mettre notamment un poste de livraison qui permettrait de venir alimenter un réseau de distribution. Donc, la balle est plutôt dans le camp des communes qui sont autorités concédantes. Sur un certain nombre de départements, nous trouvons des structures intercommunales, voire départementales qui ont repris cette responsabilité d'autorité concédante qui est, au départ, attribuée aux communes. Après, si nous allons encore un peu plus loin, le fait de poser un réseau de transport gaz rapproche le gaz de certaines communes, c'est une opportunité qui dans un certain nombre de cas, peut effectivement changer la donne et rendre l'opération, disons, intéressante tant pour la commune que pour le ou les distributeurs concernés. La question peut se poser. D'une façon générale, nous voyons rarement des communes qui sortent complètement de l'anonymat par rapport à ce problème-là. Bien souvent, ce sont des communes qui se sont déjà manifestées auprès du ou des distributeurs. Après, il faut voir si, effectivement, il n'y a pas quelques cas particuliers où la proximité de cet ouvrage, dans des zones où les réseaux de transport gaz seraient éloignés, ne change pas, effectivement, les conditions économiques du raccordement. Là, j'ai envie de dire que nous répondrons aux sollicitations des distributeurs. Nous n'y mettrons aucun frein puisque, comme vous l'avez à peu près compris, plus il y a du gaz qui passe dans les tuyaux, plus nous sommes contents et plus nous gagnons d'argent. Donc, nous sommes forcément favorables au développement du gaz. Après, il faut voir si les conditions économiques entre le distributeur et la commune (si c'est l'autorité concédante) permettent de trouver un accord, et si nous avons l'opportunité de mettre un poste qui permet de raccorder le réseau de transport au réseau de distribution.

### **Joël CHATAIN**

En continuité de ce qui vient d'être dit, quelle est la relation entre le gazoduc et l'ensemble des stations de stockage de gaz autour de Coulombs-en-Valois, à court terme et à long terme ? Avez-vous une relation avec tout ce système de stockage de gaz ? Pourquoi l'arc ne passe-t-il pas en ligne droite du point A au point B ? Pourquoi y a-t-il cette courbe qui passe précisément à côté des stations de stockage ? Pouvez-vous nous éclaircir sur ce point, s'il vous plaît ?

### **Pierre-François HUGON**

Aujourd'hui, par rapport au stockage notamment de Germigny, puisque c'est la première partie de la question, il n'y a pas de lien. Le stockage de Germigny permet essentiellement de pouvoir venir renforcer l'alimentation de la région parisienne. La vocation du projet que nous vous présentons ce soir est vraiment de pouvoir faire du transit Nord-Sud. Nous sommes vraiment sur une vocation de transit grandes distances. Nous avons une espèce d'autoroute gazière qui part du Nord de la France et qui doit pouvoir amener du gaz au cœur du réseau. Dans ce cadre-là, la seule contrainte aujourd'hui que nous ayons (pour tout un tas de raisons, y compris techniques de besoin de recompression, etc.) était de passer par la station de Dierrey. Donc, ce qui peut apparaître comme un arc, d'où le nom du projet, c'est qu'en fin de compte la station de Dierrey qui est ici, à proximité de Troyes, était un point de passage obligé, station de compression existante. Si vous considérez ce point de passage, vous vous apercevez qu'entre Dierrey et Voisines nous avons tout de même un tracé assez linéaire et nous sommes d'ailleurs en doublement d'une canalisation existante. Entre Dierrey et Cuvilly, le tracé est en zigzag un peu, notamment par des contraintes environnementales. Dès le départ de Cuvilly, nous venons contourner la forêt de Compiègne, il n'était pas très opportun de passer tout droit. Mais nous sommes plutôt sur deux tronçons qui sont tout de même relativement linéaires lorsque nous les prenons chacun l'un par rapport à l'autre.

*Slide Renforcement cœur de réseau*

Aujourd'hui, nous nous apercevons que nous avons des grands mouvements de gaz – nous le voyons sur cette carte – qui sont aujourd'hui nos préoccupations par rapport à la diversification des sources d'approvisionnement. Nous voyons donc cette liaison qui part du Nord de la France et qui arrive, disons, en prolongation de la vallée du Rhône. Nous voyons aussi que nous avons un axe nord-sud, avec notamment la vallée du Rhône, et une partie est traitée par le projet qu'évoquait Patrick Legrand au début, le projet de doublement de la vallée du Rhône. Nous avons aussi des réflexions et des projets potentiels pour faire des liaisons est-ouest. Donc, nous sommes vraiment sur du transport grandes distances de quantités importantes de gaz.

Par rapport à cela, se raccorder au stockage de Germigny apparaît, à court terme, comme quelque chose de complètement secondaire. Nous ne pouvons pas exclure, sur des logiques de plus long terme, que le stockage, par exemple, évolue, que les capacités de stockage soient plus importantes et que cela rende opportun, éventuellement de raccorder les ouvrages différemment. Mais aujourd'hui, il n'est pas d'actualité, sur ce projet-là, de se raccorder. Nous ne passons pas très loin du stockage, mais à la limite nous allons croiser la canalisation qui relie le stockage à la région parisienne, et cela s'arrête là.

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Avez-vous la réponse à la question que vous avez posée ? D'accord. Y a-t-il d'autres questions ? Je vois quelques remords qui s'expriment doucement, mais sûrement.

**Vincent GARNIER**

Le tracé définitif est pour le mois de juin, mais clair, net et précis, selon une bonne échelle ? Votre avant-projet aujourd'hui, va-t-il être définitif ? Souvent, le premier jus, on dit que c'est le bon.

**Pierre-François HUGON**

A partir du mois de juin, vous avez...

**Vincent GARNIER**

Non, j'ai parlé du premier jus.

**Pierre-François HUGON**

Oui, j'ai bien compris, mais, avant, vous avez parlé du mois de juin. Sérieusement, un tracé clair, net et précis, mais néanmoins discutable et qui fera l'objet d'échange, à partir de juin. Aujourd'hui, vous l'avez vu à travers les interventions d'Hélène Morin, nous avons des hypothèses, nous essayons d'avancer parce qu'il ne va pas y avoir un grand soir, ou le 1<sup>er</sup> juin au matin, nous allons trouver, comme les cadeaux dans la hotte du Père Noël. Il est clair que nous avançons petit à petit, mais nous attendons des retours d'études d'impact, etc. Néanmoins, Hélène Morin, par exemple, a donné un certain nombre d'indications sur comment nous envisageons la traversée de la vallée de l'Ourcq. Aujourd'hui, cela ne serait pas raisonnable et cela ne serait pas sérieux en tant

qu'industriel de vous dire : nous savons que nous allons passer par là. Nous commençons à avoir un certain nombre d'idées, notamment sur certains points de passage particuliers. Il faut que nous confortions ces idées, il faut que nous les étudions, il faut que l'on continue d'échanger. Il y a des remarques tous les jours. Nous voyons des maires, des associations, donc nous sommes encore dans cette période où nous récupérons de l'information et nous essayons de la traiter.

Le mois de juin est la bonne échéance. C'est l'échéance raisonnable avant laquelle nous avons des hypothèses de travail, mais nous n'avons pas vraiment un tracé. Cela paraît idiot, enfin, ce que dit Thierry Gobe est rarement idiot de toute façon, mais il disait tout à l'heure : « *un tronçon, s'il ne débouche pas et si le tuyau ne se continue pas, cela n'a pas de sens.* » Donc, aujourd'hui, à certains endroits nous pouvons avoir des idées, mais si nous sommes incapables de relier ces différents morceaux parce que, entre les deux, nous avons des problèmes, cela ne sert à rien et nous nous apercevons que nous pouvons être obligés à remanier un certain nombre d'hypothèses de travail parce que nous n'avons pas la continuité. Donc, juin est une bonne date.

### **Bruno GAUTIER**

Il y a 300 kilomètres de tracé, c'est cela ? Combien y aura-t-il d'entreprises, quatre ou cinq ? Je voulais savoir, en gros, combien de personnes par tronçon ? Quand je dis par tronçon, si vous sectionnez 300 kilomètres par 5 ou par 4, savoir à peu près combien de personnes vont être amenées à circuler sur nos communes, et ainsi de suite.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

GRTgaz, à vous.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

Nous avons aujourd'hui une très petite expérience de gazoducs en diamètre 1 200. Donc, nous avons interrogé les entreprises qui sont capables de poser. Elles nous disent que la bonne longueur qu'elles sont capables de traiter en un exercice, en une année, c'est en gros 80 kilomètres. Elles peuvent aller jusqu'à 100 ou 120 kilomètres, mais il est difficile d'envisager davantage. 80 kilomètres, c'est à peu près la base sur laquelle nous sommes partis. Cela donne, en gros, quatre entreprises, donc quatre lots.

Lorsque je parlais, tout à l'heure, de 250 à 300 personnes au plus fort d'une période donnée sur le chantier, c'est pour un lot. En revanche, dans les faits, le nombre de personnes, au total, qui sont susceptibles de venir est plus élevé, même pour un lot, mais c'est le nombre de personnes qui seront conjointement présentes à un moment donné. C'est susceptible d'atteindre environ 300 personnes, au plus fort du chantier.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Avec quelles qualifications ? Comme vous n'avez pas de micro, je me permets de rappeler, pour tout le monde, la question que vous posez, Monsieur, devant.

## **De la salle**

Voulez-vous avoir des terrassiers ou des spécialistes ?

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

Nous avons les deux, puisqu'une opération de pose passe par de nombreuses compétences. Il y a des compétences hautement qualifiées, par exemple les soudeurs. Les gens qui font les soudeurs, ce n'est pas le soudeur plombier chauffagiste qui peut faire des soudures de gazoduc, c'est une technologie extrêmement complexe qui nécessite des qualifications de modes opératoires, des qualifications de soudeur, suivies de contrôles nombreux. Parmi les prestations hautement qualifiées, il y a les géomètres. Les géomètres-cintreurs sont les architectes du tracé. Ce sont des gens qui sont capables de dire, quasiment au centimètre près sur le tube, où il faut le tordre pour qu'il suive les changements de direction ou les changements de profondeur. Ce sont donc des gens dont la rigueur va conditionner la bonne réussite du chantier. Nous avons effectivement, après, des prestations moins qualifiées, comme l'entreprise qui va simplement passer le bulldozer pour décaper et aménager la piste au départ, ou la personne qui va mettre en place les clôtures, il n'y a pas besoin de qualifications aussi poussées. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un minimum de qualification, quoi qu'il en soit. Le pelleur, par exemple, la personne qui va creuser la tranchée, est quelqu'un qui doit avoir une qualification, qui va devoir d'ailleurs suivre des formations avant d'intervenir chez nous. Nous allons lui faire suivre un certain nombre de formations, notamment dans le domaine de la sécurité, mais pas uniquement.

Donc, je dirais, une grande diversité de compétences. Je parlais du géomètre-cintreur qui nécessite des compétences très précises, très pointues. Nous avons aussi un géomètre qui intervient à la fin pour faire les plans, c'est une autre qualification, même s'il porte le même intitulé professionnel de géomètre ce n'est pas tout à fait le même travail.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Monsieur, au fond, je crois que vous aviez posé une question. Cela vous va, d'accord. Monsieur également, devant, la réponse correspond à votre question. Il y a une nouvelle question.

### **Clément MORET, Agriculteur à Tancrou**

J'aimerais savoir quelle est, à un endroit donné, la durée des travaux entre le premier coup de bulldozer et la remise en culture.

### **Thierry GOBE, GRTgaz**

Excusez-moi pour cette réponse de Normand, mais « ça dépend » ! Il faut se représenter un chantier de pose comme étant une succession d'opérations. Une première équipe vient et va préparer la piste, donc va aménager et mettre notamment les clôtures dont je parlais tout à l'heure, abattre les arbres, désoucher, niveler certains talus, faire en sorte que l'on ait une piste sur laquelle nous puissions circuler. Cette opération-là suit de peu les états des lieux et c'est une opération qui avance relativement vite. Après, l'amenée des tubes est également une opération qui se fait assez vite. Mais par exemple, une opération qui est plus lente, c'est l'opération qui consiste à souder les tubes. C'est généralement cela qui rythme l'avancement d'un chantier. En gros, nous arrivons à souder

l'équivalent de 800 mètres par jour. Après, il y a le creusement de la tranchée, c'est extrêmement aléatoire puisque cela dépend du sous-sol. Il y a des sols que l'on peut creuser à la pelle mécanique. Il y en a d'autres qui vont nécessiter des moyens beaucoup plus lents, comme le brise roche hydraulique (marteau-piqueur au bout d'une pelle) ou les trancheuses. Là, ce ne sont plus du tout les mêmes avancées. Cela veut dire que, globalement, sur une parcelle donnée, entre la première opération et la dernière, il peut s'écouler entre deux mois (dans le meilleur des cas) jusqu'à quatre ou cinq mois, six mois. Après, il y a un autre facteur qu'il ne faut pas négliger, ce sont les conditions climatiques. La nouvelle version du protocole agricole impose d'arrêter les travaux en cas d'intempéries pour ne pas créer d'ornières ou de choses comme ça, pour ne pas risquer de mélanger de la terre avec des argiles qui seraient en dessous, par exemple. On bloque les travaux, donc automatiquement, pendant la période d'intempérie – nous ne maîtrisons pas combien de temps elle va durer – c'est autant de délai en plus qui va venir s'ajouter avant que l'on puisse vous restituer des parcelles remises en état. L'ordre de grandeur, je ne me trompe pas en disant entre trois et six mois, en gros. Nous pouvons être un peu moins, nous pouvons être un petit peu plus, mais trois à six mois, c'est la bonne idée, sachant que pendant cette période, vous n'aurez pas sans arrêt des gens sur la parcelle. Il y a des moments où vous ne verrez personne, mais vous ne pourrez pas cultiver la parcelle.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Bien, vous avez eu la réponse souhaitée. Il y a une autre question.

### **Sylvaine BORNICHE, Correspondante pour *La Marne***

Même si aujourd'hui GRTgaz ne veut pas d'autre gaz que celui qu'il veut mettre dedans, je veux parler du gaz qui proviendrait d'usines de méthanisation, peut-être que cela peut changer dans les années à venir, avec le développement des énergies renouvelables. Dans ce cas, un ouvrage comme celui-ci peut-il recevoir, à un moment ou à un autre, du gaz, plus tard, d'une usine éventuelle que ferait une région, un département ou une communauté de communes à proximité ?

### **Patrick PELLE, GRTgaz**

Effectivement, c'est une question qui arrive assez régulièrement sur ces aspects-là qui sont les gaz issus de la méthanisation. En fait, c'est un gaz qui est produit par la fermentation – je dirais – de la biomasse, voire même de certaines décharges. Vous savez que ce phénomène de fermentation produit du méthane, un peu comme le phénomène des feux follets, par exemple. Ce gaz, depuis longtemps il a été imaginé que l'on pourrait le récupérer, l'injecter dans un réseau de distribution, voire de transport, de façon à le réutiliser et économiser, quelque part, l'énergie que, finalement, les fournisseurs de gaz sont obligés d'acheter à l'extérieur de la France. Il ne faut tout de même pas oublier que des gisements sur le sol français, il n'y en a pratiquement plus, c'est terminé, c'était le gaz de Lacq il y a de cela cinquante ans et ce gisement est en phase d'extinction quasiment totale.

Effectivement, il y a des possibilités de production de méthane accompagnées, bien sûr, d'éléments complémentaires qui sont plus ou moins acceptables d'ailleurs par la fermentation de la biomasse ou d'autres sources. Il faut savoir que comme ces composés ne sont pas tous acceptables par la réglementation concernant la qualité du gaz que l'on doit transporter ou que l'on peut distribuer en vue de la consommation, cela nécessite évidemment des installations de traitement. Ceci étant, c'est faisable et cela a été reconnu comme étant une possibilité réelle de le faire. Ce qui est étudié de façon plus précise actuellement, c'est d'injecter ce gaz que l'on pourrait appeler « biogaz » dans le

réseau de distribution en vue d'une consommation – je dirais – directe par les consommateurs des villes à proximité. Cela est à l'étude, très sérieusement, et des projets commencent à voir le jour.

Sur l'aspect du transport, c'est déjà un peu plus compliqué. Ce ne sont pas les mêmes pressions, ce ne sont pas non plus les mêmes débits. Des expérimentations ont été faites, qui pour l'instant n'ont pas été concluantes, mais cela ne veut pas dire que ça ne pourra jamais se faire. Ce n'est absolument pas impossible. Enfin, sachez qu'en tout cas l'industrie gazière dans son ensemble étudie la possibilité de récupération de ce que l'on appelle le biogaz actuellement.

### **Michel GIACOBINO, CPDP**

Madame, vous avez la réponse que vous souhaitez. Y a-t-il d'autres questions ? Il y a sûrement un remords quelque part, cherchons bien. S'il n'y a plus de remords, je vais passer la parole au Président Legrand qui va conclure, mais attention, quand il conclut...

### **Patrick LEGRAND, CPDP**

Eh bien ! Quand il conclut, la période des remords continue ! Vous avez encore le droit de poser des questions. Toute question qui est sur le bout de la langue mérite d'être posée. Vous avez même le droit de me manger ma conclusion. L'air de rien, nous avons vu tout de même un certain nombre de sujets. Nous sommes passés de l'archéologie, merci Monsieur de nous avoir fait « le tracé, le tracé, le tracé » comme disait le général en sautant comme un cabri, mais non, il n'y a toujours pas de tracé. Mais c'est comme cela que l'on fait avancer les choses. Vous êtes maréchal. Eh bien, le sapeur de deuxième classe Legrand vous salue bien bas !

D'autres sujets ont été évoqués, sur l'information. Il est assez rare que l'on nous pose cette question, mais c'est une vraie question. La question de la servitude légale, qui fait un peu coup de massue et je passe en force. Le passage à l'amiable. Les régulations. Les automatismes, on avait rarement posé cette question aussi. Un peu comme d'habitude, nous avons passé un peu de temps sur les questions d'irrigation et de droit à paiement unique. Merci de nous avoir rappelé aussi qu'il y avait un passif. Il est vrai que nous le rencontrons partout. Nous avons deux passifs dans le débat public : le premier passif est celui de notre démocratie qui, de temps en temps, s'est un peu « foutue » de l'avis du citoyen, la concertation sans vraiment de prolongement à la concertation. Et puis nous avons ce second passif qui est le passif que portent un peu plus d'ailleurs les industriels, d'avoir pendant un certain temps considéré qu'ils pouvaient passer comme les hussards, et donc sans vraiment s'intéresser ni vraiment aux territoires ni aux citoyens. Je pense qu'il faut le dire, et c'est un des enjeux d'ailleurs de nos façons de faire que de reconquérir une espèce de déficit qui conduit à un déficit de confiance d'ailleurs, et un déficit de confiance assez grave.

Nous avons parlé du chantier. Nous avons essayé à la fois de l'élaborer. Cela fait déjà un certain nombre de sujets. Un débat public, vous savez que cela se juge à la fin. Il y a dix-neuf réunions. Tout cela se cumule progressivement, cela mûrit. Ce que vous avez dit vient après ce qui a déjà été dit, cela s'articule. Nous avons même presque, pas un abonné, mais nous savons que des gens reviennent, font avancer les choses et cela est extrêmement intéressant.

Alors, que vous dire ? Il n'y a toujours pas de remords ? Il y en a un, merci. Allez-y, Madame.

**De la salle**

Vous dites que vous transportez du gaz naturel, Monsieur. Pouvons-nous savoir si c'est de l'éthane, du méthane, du butane ? Cela ne veut rien dire « gaz naturel ».

**Michel GIACOBINO, CPDP**

Ah, que voilà une colle bienvenue !

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Le gaz naturel a une composition qui varie selon la provenance. Il est appelé « naturel » tout simplement parce qu'il est prélevé dans des gisements dans le sous-sol. Il est issu de la fermentation de bactéries au cours des millions d'années qui se sont écoulées. Ce gaz est constitué essentiellement de méthane, dont la proportion varie – je n'ai pas les chiffres exacts – de 80 à 95 %, en gros, de méthane. Il peut y avoir un petit peu de butane dedans. Il peut y avoir du gaz carbonique. Il peut y avoir de l'azote, un peu d'éthane, mais dans des proportions beaucoup plus faibles. Nous pouvons trouver aussi des composés soufrés, notamment du sulfure d'hydrogène, parfois, qu'il faut, là, que nous éliminions.

**De la salle**

Donc, vous ne devriez pas avoir de problèmes pour pouvoir utiliser le méthane qui est produit artificiellement, puisque vous avez essentiellement du méthane dans votre gaz.

**Thierry GOBE, GRTgaz**

Tout à fait, à condition qu'il soit traité, mais nous n'avons pas de problème pour l'utiliser. Il faut qu'il soit traité, comme le disait Patrick Pelle. Or, les installations de traitement, très souvent, les producteurs de biogaz n'ont pas les moyens de se les payer, et il faut surtout qu'il soit amené à la pression qui suffit. Le biogaz est produit à la pression atmosphérique. Or notre réseau est à 68 bars, – comme je le disais tout à l'heure – cela veut dire que nous sommes capables de porter du biogaz produit à 1 bar et de le comprimer 68 fois. C'est aussi quelque chose de très coûteux. C'est pour cette raison qu'il est plutôt utilisé sur les réseaux de distribution où la pression est plus faible.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Merci. Cela vous convient ?

**De la salle**

Cela laisse une possibilité d'avenir, en produisant le méthane.

**Patrick LEGRAND, CPDP**

Merci, tant que l'on ne supprime pas la chimie des cours de « S », tout va bien ! Nous continuerons à savoir ce qu'est le gaz naturel.

Bien. Il y a à boire là-bas, mais rien que du non alcoolisé.

Je vais vous annoncer *urbi et orbi* que nous serons à Marigny-le-Chatel le 14 décembre pour un rendez-vous local comme celui que nous avons vécu ce matin et une réunion générale, à Bar-sur-Aube le 4 janvier pour présenter nos vœux, c'est encore plus loin, mais autant savoir que cela se passe. Nous serons à Jouarre le 11 janvier, à une réunion dite de clôture, c'est-à-dire, au fond, qui se constituera à peu près sur le même modèle, mais où ces messieurs et nous-mêmes commencerons à vous dire ce que nous retenons, autrement dit comment nous allons vous trahir, puisque, à force de synthétiser et de recomposer il peut y avoir des trahisons. Nous serons le 14 janvier, à 18 heures 30 à Nogent-sur-Seine, ce n'est pas encore très loin non plus. Le 15 janvier, à Crépy-en-Valois.

Vous savez que vous pourrez poser des questions, c'est-à-dire que le remords sera opérationnel et efficace tant que le débat public n'est pas clos. Or il ne sera clos que le 16 janvier à la fin du 16 janvier. Vous pouvez toujours poser des questions à ces messieurs par Internet – enfin, n'oublions pas qu'il y a tout de même 16 millions de Français qui n'accèdent pas à au Web – par courrier, voire même par téléphone.

Je vous invite à boire un pot. Merci de nous avoir accueillis à Lizy-sur-Ourcq, et merci de nous avoir fait un joli panorama de toutes les questions que l'on peut se poser sur un projet de gazoduc, qui n'est qu'un projet et pour lequel il n'y a pas de tracé encore. A bientôt, merci.

## **Index**

*Nous vous informons ne pas avoir été en mesure de vérifier l'orthographe du nom suivant :*

Monsieur GIRAUD..... 13, 14